



République et Canton de Neuchâtel

2014 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'appui de sa gestion



Table des matières

2014 *en bref*

3	Introduction
3	Conseil d'Etat Composition du gouvernement
4	Département des finances et de la santé Secrétariat général Service cantonal de la santé publique Service informatique Service des bâtiments Office d'organisation Service des communes Service financier Service des contributions
8	Département de la justice, de la sécurité et de la culture Police neuchâteloise Service pénitentiaire Service de probation Service de la sécurité civile et militaire Service de la justice Service juridique de l'Etat Service des ressources humaines Service des sports Service de la culture Office du patrimoine et de l'archéologie Laténium Office des archives de l'Etat Service des poursuites et faillites Service des institutions pour adultes et mineurs
13	Département de l'éducation et de la famille Secrétariat général Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires Office de la politique familiale et de l'égalité Service de l'enseignement obligatoire Office de la pédagogie et de la scolarité Office de l'informatique scolaire et de l'organisation Office de l'enseignement spécialisé Centre cantonal de psychomotricité Conservatoire de musique neuchâtelois Service des formations postobligatoires et de l'orientation Service de protection de l'adulte et de la jeunesse
18	Département du développement territorial et de l'environnement Secrétariat général Service de l'aménagement du territoire Service des transports Service des ponts et chaussées Service de l'énergie et de l'environnement Service de la faune, des forêts et de la nature Service de l'agriculture Service de la consommation et des affaires vétérinaires Service de la géomatique et du registre foncier
23	Département de l'économie et de l'action sociale Service de l'économie Service de l'emploi Service des migrations Service de la cohésion multiculturelle Service de l'action sociale Service de statistique

1. Introduction

Le Conseil d'Etat a assuré durant de nombreux mois les tâches gouvernementales à quatre, en l'absence de M. Yvan Perrin. L'esprit de collégialité, au sein d'un exécutif orienté vers la poursuite des objectifs, a permis le maintien du cap fixé. Brillamment élu, M. Laurent Favre a rejoint le Conseil d'Etat au mois de novembre.

2014 a été une année riche en défis, en projets et en belles réalisations. Elle a aussi été festive, marquée par la célébration du Bicentenaire de l'entrée du canton dans la Confédération.

Le Conseil d'Etat, en 2014, a confirmé sa ferme volonté de soutenir les activités de recherche, de formation et de valorisation en microtechnique. C'est donc en toute logique, mais aussi avec une grande fierté que le canton a accueilli une antenne de l'EPFL dans le nouveau complexe Microcity, qui abrite plusieurs acteurs clés de l'innovation (EPFL, CSEM, Néode), à proximité de l'Université et de la HE-ARC.

Le tissu industriel dense ainsi que la longue tradition de savoir-faire du canton ont permis une fois encore de rayonner au-delà des frontières nationales. Neuchâtel n'est pas seulement un canton de recherche ou de production, il est le lieu où l'idée devient produit. Les caméras embarquées sur Philae en ont été une belle illustration.

Des projets de belle envergure ont été initiés ou réalisés. Notamment en matière de mobilité par le rail avec le dépôt du projet PRODES auprès de la Confédération et avec la signature de la déclaration d'intention en vue d'une cadence des trains à la demi-heure pour les Montagnes neuchâteloises et le Val-de-Travers. La votation sur les parcs éoliens permettra un recours accru aux énergies renouvelables. A relever également la mise en œuvre de toute une série de mesures en faveur de l'intégration professionnelle ou encore l'acceptation par le Grand Conseil du rapport réformant le cycle 3, qui permettra de mieux cerner le profil de l'élève, de valoriser ses compétences et de réduire le nombre de redoublements. Dans le domaine préhospitalier, la planification du transfert de la centrale 144 à la Fondation Urgences santé Vaud garantit une

prise en charge de qualité des appels d'urgence. Dans le domaine des communes, un rapport appuyant le projet de révision de la loi sur la péréquation financière intercommunale a été préparé et prévoit une refonte complète du volet «ressources». En matière de sécurité, 2014 a vu l'aboutissement du processus de création de la police unique qui pose le principe d'une même sécurité dans l'ensemble du canton. Sans être exhaustive, cette énumération illustre l'ampleur et la diversité des actions entreprises.

En ce qui concerne l'administration cantonale, la réforme de l'Etat est en route. Elle vise à améliorer la cohérence, l'efficacité et la lisibilité de l'action de l'Etat en mettant en place les conditions et outils nécessaires pour préparer l'administration aux enjeux du futur.

Petit clin d'œil à M. Didier Burkhalter: président de la Confédération et de l'OSCE, il a été un ambassadeur de marque pour le canton. Il a, par ses activités, fait connaître les beautés, les richesses et les potentiels de la région et de ses habitants, notamment lors de la «course d'école» du Conseil fédéral.

Le regard du Conseil d'Etat est porté vers l'avenir. Des défis majeurs et passionnants devront être relevés. Notamment en matière de santé où l'objectif est de mettre en place un système cohérent à l'intérieur et connecté sur l'extérieur, qui assure une prise en charge optimale pour tous les Neuchâtelois et Neuchâteloises. La mobilité est également une priorité pour ces prochaines années: il s'agit de relier les régions, les différents pôles, par la route et par le rail.

En toile de fond, une vision du canton de Neuchâtel comme un seul et unique espace inséré dans des espaces plus vastes. Le projet de réforme institutionnelle, avec la suppression des districts et l'émergence d'un seul cercle électoral, en est le symbole.

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président	La chancelière
A. Ribaux	S. Despland

2. Conseil d'Etat

Du 1^{er} janvier au 31 mai:

Dès le 1^{er} juin:

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

M. Laurent Kurth (président)
M. Alain Ribaux (vice-président)
Mme Monika Maire-Hefti
M. Yvan Perrin
M. Jean-Nathanaël Karakash

M. Alain Ribaux (président)
Mme Monika Maire-Hefti (vice-présidente)
M. Laurent Kurth
M. Yvan Perrin (jusqu'au 16 juin)
M. Jean-Nathanaël Karakash
M. Laurent Favre (dès le 4 novembre)

3. Département des finances et de la santé

En 2014, le canton de Neuchâtel a pu encore profiter d'une bonne conjoncture ainsi que des effets positifs de la réforme de la fiscalité des personnes morales, alors que l'on perçoit déjà les premiers effets de la réforme de la fiscalité des personnes physiques. Cette bonne santé a permis aux autorités politiques de boucler un budget 2015 conforme aux mécanismes de frein à l'endettement malgré une situation financière qui reste préoccupante en raison des charges structurelles et des investissements à consentir pour redynamiser ce canton.

Sur le plan institutionnel, le chef du DFS a durant les six premiers mois de l'année assuré la présidence du gouvernement cantonal. Une période marquée par la volonté d'œuvrer avec cohésion et collégialité malgré l'absence puis la démission du chef du Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).

Durant cette même période, le Conseil d'Etat a élaboré son programme de législature 2014-2017 (PL) qu'il a présenté en mai 2014 avec la volonté de relancer la confiance dans ce canton, de le redynamiser, de lui insuffler une nouvelle dynamique et de l'envisager comme un seul territoire, partie active de plus vastes espaces.

Au niveau du Département des finances et de la santé (DFS), les défis à relever s'appuient sur ce PL et occupent l'ensemble des services du DFS. Ils portent en priorité sur une nouvelle approche de l'Etat concrétisée par le programme de réformes de l'Etat, sur les prestations aux aînés via la mise en œuvre de la planification médico-sociale, sur la réorganisation de tout le secteur pré-hospitalier, sur une valorisation et un meilleur entretien du patrimoine bâti et sur une politique active du logement au plan cantonal. Ces priorisations impliquent aussi des rationalisations, elles aussi déjà lancées, notamment, pour amener les partenaires de la santé à revoir leur CCT21 et le secteur hospitalier à repenser son organisation interne et spatiale.

L'évaluation de la péréquation financière intercantonale, source d'environ 200 millions de recettes pour le canton, laquelle se réduira de moitié dans les 20 prochaines années et le régime d'imposition des entreprises au plan national pouvant générer un affaiblissement des recettes dans les années à venir ont également été en 2014 des motifs de préoccupations et d'attention pour le département et le seront encore dans les années à venir.

Le **secrétariat général** (SDFS), après deux années d'importants changements survenus tant au niveau de l'attribution des secteurs que de l'équipe elle-même, a retrouvé une certaine stabilité en 2014. Conformément à ses missions, il a appuyé le chef du DFS non seulement en sa qualité de

chef de département mais également de président du Conseil d'Etat – durant les 6 premiers mois de l'année – et de suppléant ordinaire du chef du DDTE – durant l'absence de ce dernier – ne ménageant pas ses efforts pour lui permettre de répondre à l'ensemble de ses obligations tout en faisant avancer les importants dossiers du département.

Le SDFS a apporté un soutien dans les dossiers traités durant l'année tels que le programme de réformes de l'Etat, la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) et l'introduction du nouveau plan comptable harmonisé 2 (MCH2), l'élaboration d'un rapport de politique cantonale en matière de santé publique, le projet global de mise en œuvre de la planification médico-sociale (PMS), la réunion du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) sur un seul site ou encore la loi portant révision de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI). Il a également fourni un appui au chef du DFS ainsi qu'aux services pour la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et l'élaboration de la politique cantonale du logement notamment. Enfin, il a participé, pour le compte du Conseil d'Etat, à l'élaboration des options stratégiques et financières 2014-2017 en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement.

Dans le **service cantonal de la santé publique**, l'année 2014 a été marquée tout particulièrement par l'élaboration d'un premier rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil de politique cantonale en matière de santé publique, globale et coordonnée, portant à l'horizon 2022. Il définit des orientations stratégiques générales, qui sont déclinées en objectifs spécifiques ainsi qu'en mesures permettant de les concrétiser. Elle s'inscrit dans une approche de santé publique qui transcende les grands domaines de la santé. Ce projet de rapport présente aussi une rétrospective des principaux développements intervenus depuis 2009 dans le domaine de la santé publique et propose le classement d'une série de motions et postulats.

Au-delà de ce qui précède, l'année 2014 a vu le déploiement d'une activité intense dans tous les domaines d'activités de la santé publique qui, en termes de projets en cours ou achevés, peut être synthétisée comme suit:

- *dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des maladies*, une nouvelle stratégie cantonale, qui doit remplacer l'actuel Plan directeur de prévention et de promotion de la santé de 2009, est en voie d'élaboration qui réaffirme les priorités cantonales en la matière et met à jour de nouvelles thématiques devant être prises en compte au niveau cantonal;

- *s'agissant du domaine des prestataires ambulatoires*, un arrêté permettant l'octroi d'aides financières aux communes soutenant la création de cabinets collectifs de médecins aux fins de favoriser la promotion de la médecine de premier recours et de lutter contre la pénurie dans ce secteur, a été élaboré et adopté par le Conseil d'Etat. Une première décision d'octroi a été prise pour soutenir la création d'un cabinet dans la Région Bevaix-La Béroche;
- *dans le domaine préhospitalier*, c'est notamment la planification du transfert de la centrale 144 à la Fondation Urgences santé Vaud (FUS-VD) qui retient l'attention, transfert qui se concrétisera en plusieurs étapes durant le premier trimestre 2015;
- *dans le domaine hospitalier*, il faut retenir notamment l'adoption (de principe encore pour certaines mesures) des propositions de l'HNE en vue de la mise en œuvre de ses options stratégiques à l'horizon 2017, la réalisation des premières étapes de la planification hospitalière prévue pour 2016, ainsi que les propositions du Conseil d'Etat de consolidation financière de l'HNE pour répondre à sa situation financière délicate, d'une part en octroyant le cautionnement de l'Etat pour le financement du fonds de roulement et des investissements de l'institution et, d'autre part, en octroyant une subvention pour rattraper des amortissements insuffisants;
- *dans le domaine du maintien à domicile et de l'hébergement* enfin, on peut mettre en avant l'avancement très important des travaux de mise en œuvre de la planification médico-sociale pour les personnes âgées ainsi que de mise en place des bases pour l'évaluation des infrastructures immobilières des EMS aux fins de définir la prestation loyer en EMS.

Pour le **service informatique**, l'année 2014 a été marquée par le projet de relocalisation du SIEN aux Cadolles, par le rapport sur la réorganisation du centre de solution, par les premiers résultats du projet ITIL, par l'élaboration du schéma directeur informatique, par la prise en compte du progiciel ABACUS, par les développements du Guichet unique, par les audits de licences (Oracle et Microsoft), par l'informatisation du Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, par la mise en production de la nouvelle application de gestion du Conservatoire de musique, par la fin du renouvellement de la téléphonie Siemens et par une excellente année au niveau exploitation des prestations informatiques.

S'agissant du **service des bâtiments** et suite à l'adoption par le Conseil d'Etat, en février 2013,

du rapport sur le projet de réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat, le service a poursuivi sa réorganisation interne dans les domaines du suivi de projet, de l'entretien des immeubles, de la gestion immobilière (vente, achat, baux à loyer) et financière. Cette réorganisation se terminera en 2015.

Avec le renforcement du domaine Projet, les grands projets immobiliers ont été pilotés ou accompagnés techniquement par le SBAT comme ceux des Prisons neuchâteloises (EPPB et EDPR), du NHOJ, du CPLN, du SCCO ainsi que plusieurs projets de la commission du logement de l'administration (CLA).

L'entretien du patrimoine a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. Le SBAT a pris bonne note du signal donné par le Conseil d'Etat dans sa volonté d'augmenter l'enveloppe pour l'entretien des bâtiments. L'objectif est d'atteindre un montant minimum pour l'entretien de 12 millions de francs équivalent à 1% de la valeur actuelle du patrimoine (ECAP).

La réflexion importante engagée sur le logement de l'administration, s'est poursuivie en vue d'optimiser son organisation. Les premières actions ont été initiées et seront concrétisées dans le courant de l'année 2015.

L'office cantonal du logement a assuré un travail conséquent de conseil auprès des maîtres d'ouvrage d'utilité publique au sujet de la LAL2 (mise à disposition d'instruments financiers permettant de rénover leurs immeubles ou de construire de nouveaux logements à loyer abordable). Durant l'année 2014, de nombreux projets ont pu démarrer ou sont en gestation (principalement en application de la planification médico-sociale concernant la construction de nouveaux logements pour seniors).

Les travaux de l'**office d'organisation** (OORG) durant l'année écoulée ont été marqués en grande partie par le programme de réformes de l'Etat qui a pris de l'ampleur et gagné en stabilité durant la deuxième moitié de l'année 2014. Le Conseil d'Etat a décidé début 2014 d'accélérer la mise en œuvre et la concrétisation du programme de réformes dont la conduite du projet est assurée par l'OORG. Le Conseil d'Etat a créé un comité de pilotage (COFIL) et a accru les moyens alloués à la conduite des réformes. Depuis le début de l'année 2014, le COFIL accompagne systématiquement les travaux et l'ensemble du Conseil d'Etat est régulièrement informé de l'avancement des projets. Les commissions de gestion et des finances en ont également été informées durant le premier semestre 2014. Les efforts se concentrent désormais sur les volets liés à l'organisation de l'administration et du gouvernement ainsi que sur la gouver-

nance des partenariats. La phase de conception du premier volet est en voie de finalisation et un rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil est sous toit. En parallèle, le projet de la gouvernance des partenariats avance de son côté. La réalisation se fait par étapes afin de réduire la complexité du programme et obtenir rapidement des résultats concrets.

Dans le cadre des tâches courantes, l'office d'organisation a continué de soutenir et conseiller les services assumant ainsi sa fonction de centre de compétences dans les domaines «gestion de projets», «systèmes de gestion», «contrats de prestations», «processus» et «mobilité».

Le **service des communes** a rédigé le rapport à l'appui du projet de loi portant révision de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), lequel prévoit une refonte complète du volet «ressources» de la péréquation financière, et a préparé les bases de décision de ce rapport. Il a aussi élaboré le rapport relatif à la réforme de la loi concernant la répartition de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct (LRIFD) qui prévoit de financer la péréquation verticale dans le cadre de la part de 4% de cet impôt dévolue au fonds d'aide aux communes.

Il a également participé activement à l'élaboration du rapport relatif au projet de loi sur la police et en particulier de son volet relatif aux incidences du projet de loi sur les communes.

Le service des communes a aussi participé activement à l'élaboration du nouveau projet de loi sur les finances de l'Etat et des communes, de son règlement d'application ainsi qu'à l'élaboration des recommandations du comité technique formé des représentants financiers de l'Etat et des communes. Il a enfin activement soutenu les travaux d'introduction du nouveau plan comptable harmonisé 2 (MCH2) par la mise à disposition du chef de projet du volet «communes» du MCH2. Il a aussi tout au long de l'année apporté son soutien constant en matière juridique, financière et comptable aux communes, dans le contexte particulier de la nouvelle réforme des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes. Il a également été sollicité aux fins de trouver une issue à la crise de représentation que connaît la commune de Brot-Dessous depuis la démission de la majorité de ses membres élus au Conseil communal.

Observant la situation financière cumulée de l'ensemble des communes, malgré l'embellie observée en 2013 du côté des recettes des personnes morales, le service des communes a pu constater une dégradation de la situation par rapport à l'exercice 2012 en raison des mesures de recapitalisation de la caisse de prévoyance de la fonction publique [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne). Ainsi,

alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait encore un bénéfice de plus de 11,2 millions en 2012, c'est un déficit cumulé de plus de 7,3 millions qui a été enregistré par l'ensemble des communes neuchâtelaises au cours de l'exercice 2013. Bien sûr, ce chiffre ne traduit pas la diversité des comptes des différentes communes de notre République. Les transferts nets totaux de la péréquation financière intercommunale ont accusé pour leur part une baisse de 1 million d'un exercice sur l'autre pour s'élever à 26,4 millions.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation des graphiques relatifs aux comptes cantonaux.

Pour le **service financier**, les comptes 2014 devaient boucler sur un léger excédent de revenus alors que le budget prévoyait un déficit de 15 millions de francs. L'analyse de détails n'est pas encore disponible mais la raison principale de l'amélioration se trouve dans le bon résultat des recettes de l'impôt des personnes physiques.

Le projet de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) a été adopté par le Grand Conseil le 24 juin 2014. Malgré plusieurs amendements, les orientations proposées par le Conseil d'Etat tout comme la compatibilité de la loi avec le MCH2 ont été respectées. Dans la foulée, le Conseil d'Etat a approuvé le 20 août 2014 le règlement d'application pour l'Etat et les communes (RLFinEC). Les nouvelles dispositions juridiques entreront progressivement en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015.

C'est dans ce nouveau cadre qu'ont été établis le budget 2015 et le plan financier et des tâches 2016-2018. Le déficit initial du budget du compte de fonctionnement s'élevait à 85,4 millions de francs. Il a progressivement été réduit de 74,2 millions en cours de procédure à parts égales au travers d'une réduction des charges (37,1 millions) et d'une amélioration des revenus (37,1 millions). Des mesures d'accompagnement s'inscrivant dans le cadre du programme de redressement des finances ont été présentées pour plus de 25 millions de francs. Le déficit final s'établit à 11,3 millions de francs, pour des investissements nets de 57,1 millions de francs (72,1 millions hors écart statistique de -15 millions permettant de tenir compte des soldes de crédits généralement non utilisés en fin d'exercice et de participations autofinancées n'entrant pas dans le calcul du frein selon les nouvelles dispositions de la LFinEC). Le plan financier et des tâches (PFT) a été présenté de manière simplifiée à la commission des finances. Il présentait en novembre 2014 des déficits du compte de fonctionnement allant de 75 à 150 millions de francs.

Afin de ramener le PFT dans une enveloppe financière conforme aux mécanismes de frein à l'endettement et de répondre à la motion 13.186 du Grand Conseil demandant un plan de redressement de 164 millions de francs, le Conseil d'Etat a débuté une réflexion importante sur des mesures d'assainissement. Certaines ont déjà été introduites en 2014 et 2015, d'autres feront l'objet de discussion avec les communes. Le Conseil d'Etat entend proposer une démarche de travail à la COFI au printemps 2015.

L'année 2014 a également été marquée par l'avancement des travaux de la réforme de l'Etat qui vont profondément changer les principes et outils de gestion, notamment dans le domaine de la conduite des finances. Sur le plan fédéral, la réforme des entreprises (RIE III) et ses conséquences sur la RPT fait l'objet d'un suivi permanent et doit permettre au canton de Neuchâtel de défendre ses intérêts dans le respect du fédéralisme. L'introduction de la réforme de la fiscalité des entreprises permet aujourd'hui à Neuchâtel d'observer avec une certaine quiétude les changements à venir. Toutefois, la vigilance demeure et le suivi de cet enjeu majeur pour les cantons se poursuivra en 2015.

En 2014, plus de 18.000 contribuables ont transmis leur déclaration au **service des contributions** par l'intermédiaire du Guichet unique.

Le changement de philosophie et les nouvelles méthodes de travail ont parfaitement été assimilés par les cadres et une grande partie des collaborateurs. L'environnement des collaborateurs évolue avec une orientation plus marquée vers l'analyse plutôt que sur le contrôle systématique. La rencontre avec les contribuables dans les centres commerciaux a été riche en information. Depuis cette année, une centrale téléphonique est mise en place. Nous avons enregistré près de 96.000 appels. Des pics journaliers à plus de mille appels ont été constatés à plusieurs reprises durant cette première année.

Sur le plan conjoncturel, l'année 2014 peut être qualifiée de bonne. Toutefois, nous observons quelques signes de ralentissement. Les premiers effets de la réforme fiscale des personnes physiques (application du nouveau barème fiscal, déduction pour frais de garde pour les déclarations 2013 et rabais d'impôt de 200 francs par enfant compris dans le calcul des tranches 2014) se traduisent par une baisse des recettes. Il faut aussi tenir compte de la baisse du coefficient cantonal de 130 à 123, également prise en compte dans le calcul des tranches 2014. Le résultat de l'impôt des personnes physiques est un peu plus bas que le budget. Les premiers effets de l'amnistie nous permettent le constat d'une augmentation du nombre de dénonciations spontanées par rapport aux années précédentes et impacte posi-

tivement les recettes de l'impôt des personnes physiques.

Le taux d'encaissement des impôts s'est maintenu à un niveau élevé pour se situer à un peu plus de 93% de contribuables qui paient leurs impôts dans les délais. Toutes les mesures prises pour améliorer l'encaissement, soit l'augmentation des taux d'intérêts, l'accélération de la taxation et de nouvelles méthodes pour fixer les taxations d'office se sont traduites dans les comptes par une baisse importante des pertes fiscales.

Les recettes 2014 sont excellentes dans leur globalité. Toutefois, un certain ralentissement de la conjoncture s'est fait sentir, qui sera certainement accentué par les derniers événements survenus ce début d'année 2015.

4. Département de la justice, de la sécurité et de la culture

L'année 2014 a été riche en dossiers et réformes couvrant l'entier des domaines du département: travaux relatifs à la nouvelle LPol, projet NHOJ, mise en place des instruments prévus par le plan d'action du service pénitentiaire, electronic monitoring, introduction des contrats de prestations dans le domaine des institutions spécialisées, réflexions concernant la réforme des institutions, redressement des finances de l'Etat, programme des réformes de l'Etat, réforme des centrales d'alarme et d'engagement d'urgence, lancement de la réforme de la politique salariale, avenir des bibliothèques, achèvement du projet «AVENIR», ne sont que quelques-uns des dossiers auxquels le secrétariat général a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation avec les services compétents.

Pour la **police neuchâteloise** (PONE), l'année 2014 est caractérisée par un volume global d'activités en légère baisse par rapport à 2013. On peut noter que le nombre d'engagements du dispositif d'urgence via la centrale (CET) a progressé de 4.7% (de 15.000 à 15.700 interventions) alors que le volume des affaires judiciaires a reculé de 8.6% (à 12.600) par rapport à 2013, le volume des infractions et des réquisitions judiciaires est également en recul. C'est la deuxième année consécutive qu'une baisse du volume des affaires est constatée après le pic de 2012 à 14.600 affaires. Il faut cependant noter que le nombre de cambriolages à domicile est en augmentation (4.9%) par rapport à 2013, tout en restant inférieur au pic constaté en 2012.

Après plusieurs mois de vacances et d'intérim, les postes d'adjoint du commandant et de chef des ressources humaines ont pu être repourvus en 2014. Le recrutement en 2015 d'un chef finances, logistique et infrastructures, ainsi que d'un officier instructeur complètera enfin l'équipe de direction et des services centraux de la police.

Sur le front de l'organisation sécuritaire cantonale, l'année 2014 a été marquée par l'acceptation le 4 novembre 2014 par le Grand Conseil d'un projet de loi sur la Police Neuchâteloise. La nouvelle LPol confirme la pertinence du principe d'une police unique organisée en cinq unités opérationnelles cantonales. Elle introduit un nouveau système de financement communal de la sécurité publique de proximité: la bascule d'un point d'impôt ainsi que la cantonalisation du produit des amendes remplaceront à terme le contrat de prestations et le partage 50/50 du produit des amendes. Les compétences des agents de sécurité publique communaux sont étendues et leurs tâches ne pourront désormais plus être déléguées à la police neuchâteloise, sous réserve des situations d'urgence.

D'autre part, l'édifice de la police unique dont la construction avait commencé au 1^{er} janvier 2007

avec l'intégration de la police municipale de La Chaux-de-Fonds, a pu être enfin achevé avec succès, avec l'intégration de la police municipale de Neuchâtel dont les effectifs policiers ont rejoint le canton au 1^{er} janvier 2015.

L'année 2014 a été également marquée par un apaisement du conflit social qui avait opposé en 2013 le Conseil d'Etat et les syndicats de police au sujet de la révision du plan de retraite spécial dont bénéficient les policiers au titre de profession pénible. Un accord a été trouvé sur la mise en place d'un système de compte épargne temps permettant une retraite anticipée en cours de la 60^e année.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du plan d'action, le **service pénitentiaire** a initié de nombreux projets cantonaux et extra-cantonaux en 2014, permettant au domaine pénitentiaire de s'inscrire dans une dynamique de changement indispensable en regard des besoins d'évolution de ses infrastructures et de la volonté d'amélioration des compétences institutionnelles. Un accent particulier a été mis sur le recrutement et la formation des collaborateurs ainsi que la mise en œuvre de processus de travail. De plus, le service poursuit son travail de réforme et d'assainissement des infrastructures dans des conditions de surpopulation carcérale qui rendent la conduite des projets plus complexe encore.

Au terme d'une réflexion portant sur la politique d'exécution des sanctions pénales et sur les synergies à mettre en œuvre dans le cadre des missions attribuées aux services pénitentiaire et de probation, le Conseil d'Etat a pris la décision de procéder à une première étape de réorganisation des structures compétentes et de rattacher le **service de probation** au service pénitentiaire dès le 1^{er} janvier 2015. Ce rattachement constituera une transition en vue de fusionner, à l'interne du service pénitentiaire, l'office d'application des peines et mesures et l'office de probation dès le 1^{er} janvier 2016. Dès lors, un important travail de réorganisation, d'élaboration de nouveaux cahiers des charges et de modification de la loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures pour personnes adultes a été conduit durant l'année 2014, en collaboration avec le service pénitentiaire, et plus particulièrement l'office d'application des peines et mesures et les services transversaux concernés.

L'activité du service est restée globalement comparable aux années précédentes sur le plan quantitatif en ce qui concerne le domaine ambulatoire. De manière qualitative, de nouvelles problématiques en lien avec la sphère internet font leur apparition dans le champ pénal. Pour le domaine carcéral, le nombre de journées de détention reste élevé, tenant compte des fluc-

tuations liées au nombre de places de détention disponibles durant certaines phases des travaux de rénovation des établissements de détention du canton.

Enfin, plusieurs modifications légales à venir dans le code pénal ainsi que la prochaine introduction du bracelet électronique modifieront de manière importante l'activité liée à l'encadrement des personnes condamnées par la justice.

Le **service de la sécurité civile et militaire** a été appelé à travailler sur des dossiers conséquents en 2014. Sous l'angle de la protection de la population, il faut mentionner l'entrée en vigueur du nouveau règlement ORCCAN (organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel) dont le contenu n'avait pas été réactualisé depuis Expo 02. Parallèlement, le canton a présenté aux communes et aux partenaires concernés, les résultats de la 1^{re} phase de l'analyse des risques (KATAPLAN). Celle-ci met en évidence 26 dangers naturels, techniques ou sociétaux, pouvant affecter le canton de Neuchâtel. Dès lors, le comité de pilotage a décidé de poursuivre l'effort, en mettant en œuvre la deuxième phase du projet, soit «la préparation aux situations d'urgence à l'échelle cantonale» en établissant, selon l'ordre des priorités, les plans de coordination pour les interventions. Mentionnons également la participation du SSCM à l'exercice du réseau national de sécurité (ERNS 14) dont le but, au travers d'un scénario de pénurie d'électricité aggravée par une pandémie, était de tester la réactivité des états-majors de crise ainsi que leur capacité à désamorcer une situation critique.

Le SSCM a activement pris part à l'élaboration et à la mise en vigueur du règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (RA-LPDIENS). Conjointement avec l'ECAP, le SSCM a participé à la rédaction et à la mise en consultation du règlement relatif aux standards de sécurité incendie, en élaborant un cahier des charges des missions de secours ainsi qu'un tarif d'intervention.

S'agissant des dossiers relatifs à l'armée, le SSCM a poursuivi son effort de modernisation de l'infrastructure destinée à la troupe en installant, notamment, 2 chambres fortes dans les casernes 1 et 3. 2014 reste, au niveau de l'armée, une année d'incertitude. En effet, ni le concept de stationnement (nomenclature des places d'accueil et d'instruction de la troupe) ni le programme de développement de l'armée (DEVA) n'ont été entérinés par les Chambres fédérales. Bien que la caserne de Colombier se profile de plus en plus comme un lieu incontournable pour l'instruction de l'infanterie, le SSCM ne relâche pas ses efforts de séduction. Il est nécessaire de mentionner éga-

lement la poursuite des contrats de prestations au profit de la Base Logistique de l'Armée (BLA), contrats qui avaient temporairement été suspendus afin de permettre au SSCM de réorganiser le flux logistique tout en adaptant ses processus de travail aux exigences du mandataire. Par ailleurs, le SSCM a organisé une journée portes ouvertes de la caserne et du Château de Colombier, le 23 août 2014. Dans le cadre des festivités du bicentenaire, il a été conjointement décidé par les entités concernées par la place d'armes de Colombier (armée, police, SSCM, société des amis du Château de Colombier, la société des officiers neuchâtelois, l'office du patrimoine et de l'archéologie et la commune de Milvignes) de faire découvrir des lieux habituellement fermés au public, tout en proposant de nombreuses démonstrations des acteurs de la sécurité cantonale. La journée a été un réel succès, puisqu'entre 4000 et 5000 personnes, tout âge confondu, ont fait le déplacement. Un événement similaire pourrait être organisé en 2016 ou 2017.

L'année 2014 aura vu également la fermeture provisoire du musée militaire et des toiles peintes, à la suite du départ de sa conservatrice, Mme Hélène Mock, après 27 ans à la tête de l'institution. Désireux de mettre ce changement à profit, le chef du Département également en charge des questions culturelles, a souhaité procéder à un audit du musée et de ses capacités de développement futur. Pour ce faire, un groupe de travail a été mis sur pied et une entreprise spécialisée a été mandatée, à la suite d'un appel d'offre public. Les résultats de l'enquête muséale seront connus dans le courant de l'année 2015.

Suite au départ du chef d'office, une restructuration partielle du **service de la justice** a été entreprise pour remplacer l'office de la population par trois secteurs en charge de la naturalisation, de la surveillance de l'état civil et du contrôle de l'habitant ainsi que des documents d'identité. De plus, suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la police, les secteurs administratifs de la gestion des amendes des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont rejoint le service de la justice. D'autre part, les projets de paiement des amendes par internet, d'informatisation de la procédure de délivrance des cartes d'identité entre les communes, le canton et la Confédération ainsi que de traitement informatisé des dossiers de naturalisation ont été menés à bien. Enfin, le nouveau droit du nom instauré en 2013 ainsi que l'entrée en vigueur de l'autorité parentale conjointe au 1^{er} juillet 2014 ont fait l'objet d'importantes adaptations de procédures au sein du secteur de la surveillance de l'état civil.

Pour le **service juridique de l'Etat**, l'année 2014 a été marquée par le départ de l'adjoint au chef de service (élu juge cantonal) et par l'arrivée de son successeur au 1^{er} décembre.

Comme lors des exercices précédents, l'activité en matière de contentieux demeure celle qui mobilise la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 400 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat ou des chefs de départements. On observe, non sans appréhension, l'augmentation incessante de la charge (dont en particulier 497 nouvelles affaires contentieuses en 2014 contre 428 en 2013).

Le service est également de plus en plus présent dans les travaux d'envergure qu'impliquent sur le plan législatif et réglementaire les différents aspects de la réforme de l'Etat en cours. Là encore, la vue d'ensemble que lui procure sa qualité de service général, et l'expertise acquise en matière de légistique, sont mises à contribution.

Les activités du **service des ressources humaines** de l'Etat (SRHE) sont toujours partagées entre un important volume d'activités opérationnelles, des activités de conseil et d'expertise, et une forte implication dans de nombreux projets internes et transversaux.

Conformément aux objectifs déclarés depuis plusieurs années d'offrir un meilleur soutien en matière de gestion des ressources humaines (GRH) aux services métier de l'administration, le SRHE modifie et améliore au gré de l'aboutissement de nombreux projets ses prestations.

Des efforts de communication et de sensibilisation seront nécessaires au cours des prochaines années afin que les missions et les développements du SRHE puissent susciter une pleine adhésion des services et personnes concernées. Il en va notamment ainsi des projets de nouveau système de rémunération, de dématérialisation de nombreuses activités administratives, de formation des cadres et de réduction de l'absentéisme.

La réforme de l'Etat représente également un défi très important pour le SRHE, non seulement au niveau de la redéfinition des modes de collaboration avec ses partenaires et de l'amélioration de ses prestations, mais également au travers du rôle d'accompagnement que joue le service dans la gestion du changement.

Le remplacement bientôt abouti des dossiers du personnel en version papier par une gestion complètement informatisée des pièces constitutives des dossiers va remettre en question le mode de traitement des demandes des clients du SRHE. Cette dématérialisation sous forme de gestion électronique de documents (GED) transformera bientôt complètement les flux d'information au sein des secteurs administratifs et comptables du service. Une meilleure efficacité administra-

tive du SRHE et une transparence accrue pour les chefs de service, qui pourront avoir accès aux dossiers personnels de leurs collaborateurs, sont visées.

Dans le cadre du processus budgétaire annuel, de nouvelles fonctionnalités techniques ont été ajoutées en début d'année dans le système de budgétisation, permettant une plus grande flexibilité dans les simulations techniques.

Il convient enfin de souligner que l'apport constant de personnel en phase de réinsertion professionnelle ou de stagiaires constitue une aide importante et indispensable au SRHE pour assumer ses prestations tout en permettant à ces personnes de retrouver une confiance qui leur permettra de réintégrer de manière durable le monde professionnel.

Pour le **service des sports**, l'année 2014 a été intense dans tous les secteurs et les objectifs annoncés dans le cadre du programme de législation ont été poursuivis.

L'organisation du service, qui comprend 9 collaborateurs (7 EPT) s'est professionnalisée grâce à l'élaboration de procédures et de processus et à l'évolution de nouveaux outils informatiques. Le service a déménagé dans de nouveaux locaux situés au chemin des Longues Raies 13 à Colombier.

Au niveau des activités et des prestations déployées, la commission cantonale des sports, qui n'a plus été en fonction depuis 2009, a été réactivée et s'est réunie à 2 reprises.

Le service collabore avec les services d'enseignement obligatoire et postobligatoire concernant l'organisation, la promotion et le fonctionnement des concepts sports, arts, études et formation destinés aux sportifs de haut niveau et d'élite. Le service a élaboré un projet de règlement relatif au programme sports-arts-études et sport élite dans l'enseignement postobligatoire. Une révision des critères sportifs est en cours d'élaboration.

Midi Tonus, concept coordonné par le service en collaboration avec les districts, a vu la mise sur pied de 80 activités réunissant un total de 950 personnes.

Le 18 décembre 2014, la cérémonie du Prix du mérite sportif a eu lieu à Couvet. Cette manifestation d'envergure a récompensé l'athlète Valentine Arrieta en tant que «Sportive de l'année». 5 autres prix ont été décernés à cette occasion, dont un prix «spécial» attribué à Denis Oswald. La fréquentation des camps de ski, des week-ends et des séjours Sport pour Tous dans les 7 chalets gérés par le service a reculé de 3%

(34.000 nuitées). Le projet d'administration informatisée des chalets a été mis en place et le concept de centralisation des commandes a été renouvelé.

Dans le cadre du programme fédéral d'encouragement du sport de Jeunesse+Sport, les clubs, les associations et les écoles du canton ont bénéficié d'un soutien de plus de 1.350.000 francs. Le service a organisé 65 cours de formation d'experts, de moniteurs, de coaches et d'entraîneurs réunissant 1369 personnes.

Répondant au programme fédéral Sport des adultes Suisse (esa), le service soutient la formation de moniteurs Sport des adultes dont 131 sont actuellement reconnus dans le canton.

Outre ses tâches courantes de soutien aux entités qui lui sont subordonnées, office des archives (OAEN) et office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN), dans l'accomplissement de leurs missions respectives de conservation et de mise en valeur du patrimoine cantonal, le **service de la culture** a poursuivi son action dans le domaine de l'encouragement aux activités culturelles et artistiques.

Afin de mieux communiquer sur l'ensemble de ses missions, le service a publié, pour la première fois, une brochure intitulée Panorama 2013. Ce document, également disponible sur le site du service, a permis de revenir sur l'année écoulée de manière créative. Bien accueillie, cette démarche sera poursuivie. La réactivation de la commission des bibliothèques laisse augurer d'une issue positive dans un domaine qui a, pendant plusieurs années, préoccupé tant l'Etat que les communes concernées. Au chapitre des nouveaux dossiers, le service a collaboré à la réflexion mise en place par le département pour envisager des pistes d'avenir pour le site du Château de Colombier.

L'**office du patrimoine et de l'archéologie** a, cette année encore, accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs restaurations d'envergure et poursuivi sur le terrain et dans les archives la mise à jour du recensement architectural cantonal. Il a également mené plusieurs chantiers archéologiques, en particulier à la Collégiale de Neuchâtel, à Corcelles, ainsi qu'à Môtiers et Cressier, où sont apparus les vestiges tout à fait exceptionnels d'édifices médiévaux.

Une attention particulière a été portée aux sites palafittiques inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO: la vaste station de Gorgier/Les Argilliez a fait l'objet de relevés topographiques, alors que la prospection sur les sites immergés a permis de découvrir, au large de La Tène, une nouvelle station, du moins un bâtiment daté par la dendrochronologie de 2630 av. J.-C. L'étude du tumulus des Plantées de Rive à Colombier est

prioritaire, en vue de sa prochaine reconstitution dans le parc du Laténium. Quant à la série *Archéologie neuchâteloise*, elle a vu la parution de deux volumes importants (n^{os} 49 et 52), dont les retombées scientifiques dépassent largement les frontières nationales.

Au **Laténium**, l'année a été rythmée par trois expositions successives: «Fleurs des pharaons», «Profession archéologue» – une exposition de photographies réalisée en collaboration avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Paris) sur la base d'un partenariat avec treize institutions scientifiques européennes – et enfin, suite à d'importants travaux de réaménagement au rez-de-chaussée du musée, «Aux origines des pharaons noirs», qui retrace le développement de la civilisation en Nubie, des premiers villages jusqu'aux grandes cités royales qui ont rivalisé avec l'Empire égyptien.

En 2014, l'**office des archives de l'Etat** a visité 22 services de l'administration cantonale, réceptionné 34 versements d'archives administratives et 12 dépôts ou dons d'archives privées (420 mètres linéaires), et autorisé 28 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt historique ni juridique (353 mètres linéaires). 10 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de classement et de reconditionnement, un millier de quittances médiévales endommagées ont été restaurées, et le microfilmage des archives de la chancellerie d'ancien régime s'est poursuivi.

240 lecteurs ont été accueillis en salle de lecture pour un total de 916 journées de travail et de 8531 documents consultés. L'OAEN a répondu par écrit à 466 demandes de recherche et mené 7 visites guidées pour 88 visiteurs.

Deux expositions ont été montées dans les locaux de l'OAEN, l'une consacrée aux cartes postales pendant la Première guerre mondiale, l'autre à la Renaissance à Neuchâtel. Plusieurs pièces d'archives ont par ailleurs été prêtées temporairement au Musée de la Vigne et du Vin à Boudry ainsi qu'au Musée de La Sagne.

Outre l'accomplissement de ses tâches habituelles, l'OAEN a également pris des mesures organisationnelles et prévisionnelles concernant les dossiers des personnes victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance.

Un *Portail des archives neuchâteloises* (www.archivesne.ch) a été mis en ligne conjointement par l'OAEN et les deux principales bibliothèques du canton, afin d'offrir au public la possibilité d'effectuer à distance des recherches dans les inventaires des archives des trois institutions.

Courant 2014, l'office des archives, le service informatique de l'Entité neuchâteloise et l'office

d'organisation ont défini conjointement un modèle de gouvernance concernant le projet de mise en œuvre de l'archivage numérique dans l'administration cantonale. Le projet démarrera au printemps 2015, sous réserve de sa validation préalable par le Conseil d'Etat.

L'office a initié, en collaboration avec le service des bâtiments de l'Etat, un projet visant à doter à moyen terme les Archives de l'Etat d'un nouveau bâtiment conforme aux exigences légales et aux normes professionnelles, et couvrant l'ensemble des besoins de stockage pour les prochaines décennies.

Enfin, l'OAEN a participé activement aux commémorations du bicentenaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération.

L'événement majeur de cet exercice pour le **service des poursuites et faillites** (SEPF) aura été la mise en œuvre du projet e-LP 2.0 dans le courant du mois d'août à l'office des poursuites. Après une première version installée en 2011 qui permet le traitement électronique des réquisitions de poursuite via une plateforme gérée par l'office fédéral de la justice (OFJ), cette seconde mouture permet aussi la réception des continuations de poursuites. L'OFJ indique que le canton de Neuchâtel se situe en 5e position au niveau Suisse pour la fréquence d'utilisation de cette technologie. D'autre part, le système informatique de l'office des poursuites reste encore partiellement insatisfaisant et doit subir de fréquentes mises à jour correctives.

En matière de volume, le bilan de cette année 2014 est contrasté avec une évolution variable du flux des dossiers. Si le nombre global des faillites est en recul, il n'en va pas de même pour les poursuites dont la tendance repart à la hausse. Pour résumer, on peut mentionner que le total des réquisitions traitées par l'office des poursuites a augmenté de 2,35% par rapport à 2013, soit 170.379 procédures contre 166.467 l'an dernier. Concernant les faillites, 343 nouveaux dossiers ont été enregistrés contre 374 lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 8,28%.

La nouvelle consultation qui a eu lieu au sujet de la future Loi sur les institutions sociales pour adultes (LISA) a amené le Conseil d'Etat à demander au **service des institutions pour adultes et mineurs** d'élaborer une planification des besoins avant de coiffer l'équipement institutionnel neuchâtelois d'une loi. Des problèmes de fond seront par ailleurs à résoudre: faut-il une seule loi ou plusieurs, distinguant les handicaps, faut-il fusionner ces dispositions avec celles des établissements médico-sociaux, faut-il y intégrer les institutions du *Centre neuchâtelois de psychiatrie* ou encore les organismes de soutien et leur subventionnement, comme *pro infirmis*? Par ailleurs,

deux démarches concrètes de rédaction des premiers contrats de prestations à passer entre l'Etat et les institutions se sont inscrites dans le cadre de la réflexion cantonale relative aux nouveaux principes de gouvernance des partenariats et de gestion des entités autonomes.

Dans le secteur des mineurs, les travaux relatifs à une planification de l'aide à la jeunesse, dont un des objectifs est d'anticiper les besoins en places en institutions d'éducation spécialisée, ont été lancés par l'**office fédéral de la justice** (OFJ). Une demande de subventionnement en vue de la construction, puis de l'exploitation d'une institution fermée pour jeunes filles (établissement concordataire), sur le site de la *Fondation Borel*, a été déposée à l'OFJ; cependant, quelques places fermées pour filles devraient être provisoirement intégrées dans une structure déjà existante, pour un projet-pilote, le temps de prouver ou non la nécessité de cette offre prévue par le droit pénal des mineurs.

S'agissant des organismes de soutien, le DJSC a invité les responsables à reprendre la réflexion restée sans lendemain en 2008 au sujet du *Dispositif neuchâtelois de l'addiction* (DNA). Dans le même domaine, un groupe de travail latin a préparé le contrat de prestations 2015-2018 entre l'OFAS et l'organe faïtier des institutions s'occupant d'addictions. Enfin, le suivi de plusieurs nouveaux organismes, confiés depuis cette année au SIAM, a suscité de nombreux contacts et de nouvelles décisions de subventionnement, notamment en faveur de l'association du *Centre thérapeutique de jour neuchâtelois*, qui devrait permettre d'éviter le placement de personnes cérébrolésées par une offre alternative.

5. Département de l'éducation et de la famille

Durant l'année 2014, le Département de l'éducation et de la famille (DEF) n'a pas connu de changement majeur dans son organisation structurelle. Nous signalerons toutefois que l'office des lycées du service des formations postobligatoires a été transformé en office des formations professionnelles et académiques (OFPA). Du côté du service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), le service a réorganisé ses missions sur trois offices: l'office de la protection de l'adulte, l'office de la protection de l'enfant et l'office de l'accueil extra-familial. Les activités de jeunesse étant portées par le délégué à la jeunesse.

Sur le plan des projets, le début de l'année a été principalement consacré à l'établissement du programme de législature et à la définition des objectifs stratégiques du département en collaboration avec les services et offices du DEF.

Du côté des dossiers présentés au Grand Conseil en 2014, le dossier phare est assurément le rapport de rénovation du cycle 3, années 9, 10 et 11 de la scolarité obligatoire. Par 97 voix contre 1, le Grand Conseil a adopté ce rapport qui consacre la suppression des trois sections. Le système des trois filières du secondaire, niveaux pré-gymnasial, moderne et pré-professionnel, disparaît au profit d'un système à niveaux. Cette nouvelle organisation permettra de mieux cerner le profil de l'élève, de valoriser ses compétences et de réduire le nombre des redoublements. Tous les partis ont relevé l'urgence de procéder à cette réforme en profondeur. L'école secondaire neuchâteloise vivait pour l'essentiel dans les mêmes structures depuis 1962.

L'autre dossier important qui a été présenté au Grand Conseil est le Mandat d'objectifs 2014-2017 confié à l'Université de Neuchâtel par le Conseil d'Etat. Le Grand Conseil a accepté par 109 voix sans opposition ce mandat, qui est un mandat de transition, attendant une révision complète de la loi sur l'Université, qui assurera davantage d'autonomie à l'institution. Le projet de loi et le rapport devraient être soumis au Grand Conseil courant 2016.

Dans le domaine des Hautes écoles toujours, l'année 2014 a également été marquée par l'adhésion du canton de Neuchâtel à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles, appelé concordat sur les hautes écoles. L'accord règle la collaboration des cantons concordataires entre eux et avec la Confédération. Il est la base légale sur laquelle se fondent les cantons pour la mise en œuvre de l'art. 63a de la Constitution fédérale, qui prévoit que la Confédération et les cantons assurent conjointement la coordination du domaine des hautes écoles.

En ce qui concerne les investissements, l'année 2014 a été marquée par l'adoption par le Grand Conseil d'un décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 34.100.000 francs pour l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments A et B et la reconstruction du bâtiment C du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) à Neuchâtel. Les bâtiments concernés, construits en 2 étapes il y a 40 et respectivement 50 ans, étaient dans un état de dégradation avancé. Par 112 voix sans opposition, le Grand Conseil a donné son feu vert à un chantier qui a débuté en été 2014 et qui durera 3 ans. L'assainissement permettra, à terme, une économie annuelle de 600.000 francs, due à la réduction des frais d'entretien, de consommation énergétique et de locations.

Dans le domaine des investissements toujours, le bâtiment Microcity a été inauguré le 8 mai 2014 suivi par une journée portes ouvertes au public le 10 mai. Ces journées ont été un très grand succès, ceci tant auprès de la population que des entrepreneurs et professionnels de la microtechnique. Au niveau financier, le crédit d'engagement n'a pas été totalement dépensé, un solde de 3.500.000 francs restant disponible sur la ligne de crédit. La commission parlementaire Microtechnique s'est réunie une dernière fois en 2014 et a été remerciée par le Grand Conseil. Dès lors, une commission d'exploitation paritaire, présidée par le service des bâtiments de l'Etat a été instituée et est chargée de la bonne application de la convention d'exploitation du bâtiment Microcity.

Secrétariat général

Durant l'année 2014, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major: préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget et des comptes, communication, suivi des affaires parlementaires, participation aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, rapports avec les partenaires (syndicats, communes), participation à différents projets (réforme de l'Etat, politique salariale, etc.).

2014 a été marquée par une surcharge administrative importante en lien avec l'absence puis la démission de l'ancien chef du Département du développement territorial et de l'environnement. Cette absence a engendré une augmentation du volume de travail au sein du secrétariat général, qui a pu être absorbée par le personnel en place, moyennant quelques heures supplémentaires.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers. Il a accompagné les entités dépendant directement de lui comme le

centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), la caisse de remplacement (CCR) et l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Il a apporté son appui aux services sur tous les dossiers stratégiques. Il s'est également occupé d'étudier et de donner suite à toutes les demandes de subvention dans le domaine des constructions scolaires. Il a participé aux séances et aux travaux des conférences intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP).

Les projets développés en 2014 sont présentés dans la partie secrétariat général de ce rapport.

Les comptes 2014 de la caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de recettes de 565.587 fr. 61. Les indemnités de remplacement se sont élevées à 7.452.068 fr. 85.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

Le CAPPES a pu répondre de manière concrète et sur mesure à toutes les demandes d'accompagnement dans ses domaines de compétences habituels. On constate une légère augmentation du nombre de situations pour lesquelles une intervention du CAPPES a été sollicitée en 2014, tant au niveau des situations critiques, des classes en difficulté, de la gestion des relations dans les écoles que de la qualité de vie au travail des professionnels (stress, épuisement). La priorité est toujours donnée à des interventions rapides et, dans la mesure du possible, à un travail de postvention (suite à la résolution des problèmes). Comme cela a été observé depuis de nombreuses années, les préoccupations liées au stress professionnel sont croissantes: accompagnements individuels et ateliers de groupe sont de plus en plus demandés. Des actions de prévention à plus large échelle devraient pouvoir être élaborées en lien avec les multiples réformes et changements en cours pour contenir et réduire les risques d'épuisement (ce que les ressources actuelles ne permettent pas).

Les collaborations avec tous les établissements scolaires sont toujours plus fructueuses et essentielles pour la qualité du travail de prévention et d'accompagnement qui peut être réalisé. En 2014, les activités du CAPPES dans la prévention de la violence ont été marquées par ailleurs par le déploiement d'un plan d'action coordonné au niveau du canton concernant les risques liés aux médias sociaux.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

L'office de la politique familiale et de l'égalité

a rejoint les services pilotes Gem-light 2014 et l'outil «Timelead» en septembre.

La troisième journée cantonale contre la violence conjugale a eu lieu le 5 juin 2014 et a été organisée en collaboration avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse. Cette manifestation, consacrée cette année aux enfants, a réuni plus de 170 personnes de différents milieux professionnels (social, médical, judiciaire, accueil des enfants). La brochure «Violence conjugale – Que faire», qui avait été mise à jour et rééditée en 2013, a fait l'objet d'une réimpression, suite au succès rencontré et aux nouvelles demandes. Après l'étude «Etre femme en politique: atout ou handicap?», parue en juin 2013, l'OPFE a mis sur pied une formation de cinq soirées réunissant plus de 30 participantes impliquées en politique ou intéressées.

Le Conseil d'Etat a validé en décembre une proposition d'implémentation de l'outil «pro-égalité» au sein de l'ACN. Développé par l'IDHEAP, Pro-égalité permet aux gestionnaires RH de mesurer la perception des employé-e-s en ce qui concerne l'égalité dans les rapports de travail. La mise en œuvre au sein d'un service par département se fera en 2015.

La cheffe de l'OPFE a présidé la Conférence romande des déléguées à l'égalité en 2014. L'OPFE a donc organisé à Neuchâtel les Assises romandes de l'égalité. Cette manifestation annuelle réunit les employé-e-s des bureaux de l'égalité des cantons et grandes villes romandes, ainsi que des Universités/EPFL et des HES.

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2014-2015, 20.417* élèves sont accueillis dans les classes neuchâteloises par 2044* enseignants.

* Effectifs au 15 octobre 2014.

Dans le canton de Neuchâtel, au terme de l'année scolaire 2013-2014, 37 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite pour un total de 24,78 Equivalents Plein Temps (ci-après: EPT).

Pour l'année scolaire 2014-2015, 93 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 54.15 EPT.

Pour les années 1 à 8, sur les 43 jeunes enseignants neuchâtelois ayant obtenu un diplôme cette année, tous ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel ou un remplacement de longue durée.

Cette année, le marché de l'emploi est équilibré. Le service de l'enseignement obligatoire comptait, au 31 décembre 2014, 17.35 EPT.

Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspecteurs-trices et adjoint-e-s) et est compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement, à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire. Ses membres occupent la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal. Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc ou en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

Entité au sein du SEO, l'OISO s'emploie à mettre en œuvre la politique publique en faveur de l'intégration des médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans les écoles neuchâteloises, cette politique vise notamment à favoriser un usage efficace, pratique, critique et éthique des MITIC.

Le portail pédagogique RPN.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques permettent d'offrir aux élèves et aux enseignants des possibilités d'apprentissage différencié et d'acquérir des compétences dans le domaine des médias. En 2014, de nombreux projets relatifs à l'informatique pédagogique et administrative ont été conduits.

L'OISO a apporté un soutien logistique au SEO pour la composition, la réalisation, la correction et la diffusion des résultats des épreuves cantonales d'orientation et des épreuves de référence. Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 3400 ordinateurs s'est poursuivi en 2014.

Au 31 décembre 2014, l'office comptait 5,8 EPT.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'OES assume l'ensemble des dossiers de la pédagogie spécialisée en qualité d'entité cantonale de référence pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, la logopédie/l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé.

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, domaine de compétence école spécialisée, Ecole spécialisée du Centre régional d'apprentissages spécialisés et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

En 2014, l'OES a reconnu et attribué environ 3.300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8,5% de la population de ces classes d'âge dans notre canton. Ces mesures concernent en pourcentage et dans l'ordre la logopédie/l'orthophonie (82%), les écoles spécialisées (10.5%), le SPS (4%), la psychomotricité (2.5%) et l'éducation précoce spécialisée (1%).

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée en janvier 2013, l'OES est l'entité chargée de l'élaboration et de la mise en place du concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée. Dans ce but, l'OES a mis sur pied plusieurs groupes de projet (GP) qui ont pour mandat dans un premier temps de faire un état des lieux sur la situation actuelle des différents secteurs touchant à la pédagogie spécialisée (notamment les parcours scolaires et les prestations octroyées). Dans un deuxième temps, ces groupes devront faire des propositions d'amélioration en conformité avec l'Accord intercantonal afin de les introduire dans le concept cantonal.

Par ailleurs, la table des matières du concept cantonal a été présentée au comité de pilotage à titre de charpente structurant les différents contenus qui devront être traités.

Centre cantonal de psychomotricité

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. A cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Bevaix.

Le nombre de postes total correspond à 9,6 EPT, dont 0,5 EPT est dédié à la gestion administrative du centre. 6,4 EPT sont consacrés aux suivis ambulatoires des enfants dans les antennes cantonales et les thérapeutes en psychomotricité au sein des institutions représentent 2,7 EPT.

Les différentes antennes suivent en moyenne 150 enfants et jeunes par année civile. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement de 100 à 150 enfants. Les thérapeutes du centre participent régulièrement à différents réseaux professionnels les concernant. Ponctuellement, elles sont également appelées à donner des formations spécifiques ou autres conseils spécialisés.

Conservatoire de musique neuchâtelois

Le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) a traversé l'année avec toute l'énergie et l'enthousiasme qui caractérise chaque collaborateur. En effet, la mission première du CMNE – l'enseignement amateur et préprofessionnel – a permis à plus de 2000 élèves, majoritairement enfants et adolescents, mais également adultes et seniors, de suivre un enseignement de qualité. De nombreuses manifestations de reconnaissance attestent que la mission est remplie et que les compétences des professeurs sont avérées. Le succès des élèves et des étudiants aux examens et aux divers concours le confirment. Le CMNE a répondu à la seconde mission, non moins essentielle, – le développement de la culture musicale en général – en proposant de multiples activités et concerts qui ont rencontré un vif succès.

L'année fut marquée par des réflexions de fond sur les visées du CMNE. La valeur fondamentale pour l'année se résume en une expression: «Un conservatoire pour tous!». De multiples actions ont été entreprises pour traduire cette valeur en démarches concrètes.

Les ensembles du CMNE ont rayonné cette année dans le canton et au-delà. Il s'agit de souligner particulièrement l'attachement du président de la Confédération, M. Didier Burkhalter, à cette institution, puisque les musiciens du CMNE se sont produits à trois reprises pour lui cette année scolaire: lors de la fête en l'honneur du nouveau Président, le 12 décembre 2013, lors de la course d'école du Conseil fédéral, le 3 juillet 2014, et lors de son allocution télédiffusée à l'occasion de la Fête nationale.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

D'ambitieux objets politiques se sont poursuivis durant cette année 2014 et ont animé le service des formations postobligatoires et de l'orientation (ci-après service) en plus de ses missions quotidiennes:

- Le Plan d'actions visant à promouvoir la formation professionnelle continue à se concrétiser. Ainsi, d'importants sous-projets comme celui en lien avec la volonté de dualiser davantage le domaine technique ou encore celui de la création d'une Cité des Métiers avancent à un bon rythme. De plus, d'autres sous-projets se sont ajoutés au Plan d'actions comme la création d'un réseau d'entreprises visant à augmenter le nombre de places de formation ainsi que le projet Match-Prof qui aura pour objectif de réinvestir certaines places d'apprentissage restantes en fin d'année scolaire pour en faire bénéficier, moyennant des mesures particulières, un public fragilisé.
- Le service a travaillé au projet de rapport portant sur une adhésion du canton de Neuchâtel à l'accord intercantonal du 22 mars 2012 sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) et du renforcement du positionnement des filières actuelles. L'AES vise à améliorer la libre circulation des étudiants titulaires d'un CFC et qui souhaitent évoluer dans leur carrière. En plus d'une adhésion à l'AES, ce rapport propose un renforcement du positionnement des filières de formation actuelles dans notre canton. Ainsi, d'une manière générale, le positionnement des ES neuchâteloises devra évoluer dans le sens de la construction d'un espace de formation BEJUNE intégrant des conditions financières suffisamment incitatives pour permettre le maintien, voire le développement de l'offre de formation.
- Un projet de loi portant sur le financement de la formation des adultes est en cours de rédaction. L'objectif général de ce projet est de présenter les diverses possibilités susceptibles de faciliter l'accès à une certification pour les adultes (âgés de plus de 25 ans) ainsi que leur financement par l'Etat. En l'état des travaux, deux principes forts en matière d'accès à la certification professionnelle pour les adultes y figurent: *chaque adulte résidant dans le canton bénéficie de conditions favorables pour acquérir les compétences de base lui permettant de commencer une formation professionnelle initiale et la première formation certifiante est gratuite pour tous.*

A terme, ces principes permettront de mieux exploiter le potentiel offert par la main-d'œuvre indigène et de relever le niveau de qualification pour répondre aux besoins des entreprises. Ce projet vise ainsi à prévenir la pénurie en main-d'œuvre qualifiée, mais surtout à éviter des désinsertions coûteuses pour l'Etat.
- Le décrochage scolaire, l'abandon prématuré de la formation, la transition sans diplôme vers la vie active, la jeunesse non qualifiée, sont des réalités sociales. Dans ce contexte, le service a travaillé à un projet de rapport qui doit contribuer à instituer ce thème comme objet majeur de politique publique en faisant l'état des mesures actuelles et en proposant d'autres, notamment celles qui consistent en une prise en charge précoce des jeunes présentant des risques de désinsertion, mais surtout en proposant une structure opérationnelle permettant à un maximum de jeunes (de moins de 35 ans) de suivre une trajectoire de vie leur permettant d'obtenir un titre reconnu du secondaire 2. Les effets potentiels qui découleront de ce rapport auront sans aucun doute un impact positif

sur la maîtrise de la facture sociale des collectivités publiques.

Pour ce qui concerne les entités du postobligatoire, qu'elles soient du secondaire 2 ou du tertiaire, il faut relever ici leur énorme engagement visant à offrir un système de formation moderne et efficace répondant aux besoins de notre société. Les réformes, réflexions, projets innovants, offres culturelles ou sportives doivent contribuer à servir la mission qui nous est commune, celle de préparer l'avenir de notre région, de notre pays.

Pour terminer, le rapport de gestion est aussi l'occasion de remercier l'ensemble des collaborateurs et des partenaires qui ont contribué aux réussites et à l'élaboration de projets parfois épineux et délicats et de dire toute la volonté qui est celle de la direction du service de continuer à travailler dans l'esprit de confiance mutuelle et réciproque qui prévaut, afin de relever ensemble les grands défis qui attendent les secteurs de la formation postobligatoire et de l'orientation pour ces prochaines années.

Nous mentionnerons enfin que les entités qui dépendent structurellement du SFPO publient selon leur calendrier, des rapports de gestion très complets et sont à disposition sur les sites internet respectifs.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

Pour le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), 2014 aura été une année marquée par la continuité de projets initiés en 2013. Afin d'adapter la structure du service aux défis qui s'ouvrent devant lui et, en particulier, d'assurer une meilleure efficience au niveau du fonctionnement des équipes des assistants sociaux de l'office de protection de l'enfant et de l'office de protection de l'adulte, une nouvelle fonction de responsable d'équipe a été créée. Pour l'office de protection de l'enfant, un nouveau site pour le Littoral-ouest et Val-de-Travers a été approuvé par le Conseil d'Etat. L'aménagement des nouveaux locaux verra le jour dans le courant du premier trimestre 2015.

En parallèle à ces événements et dans des conditions qui restent toujours difficiles, le domaine d'intervention des assistants sociaux du SPAJ reste le même que par le passé. Le nombre de situations suivies par les assistants sociaux des offices de protection de l'enfant et de l'adulte présente une légère augmentation puisque les assistants sociaux du service ont traité 3.635 dossiers en 2014 (3.381 en 2013). Dans le cadre des permanences sociales, le service a répondu à 831 demandes de renseignement ou d'aide ponctuelle.

6. Département du développement territorial et de l'environnement

Secrétariat général

Les prévisions budgétaires ont été dépassées au niveau des comptes 2014 avec un résultat supérieur aux attentes de quelque 1,8 million de francs. A l'instar de l'année dernière, une maîtrise des charges, les taxes des véhicules à moteur et de navigation ainsi que la part de l'Etat au bénéfice du SCAN expliquent principalement cette embellie.

Dans le but de poursuivre sa stratégie d'agglomération et de continuer à montrer sa détermination vis-à-vis de la Confédération, le secrétariat général a financé les mesures d'accompagnement des projets d'agglomération de 1^{re}, 2^e et 3^e générations.

Le département s'est impliqué dans les échanges avec la Confédération au sujet du projet mobilité ainsi que dans le dossier relatif à l'introduction du critère géographique dans le domaine des marchés publics.

Il a également donné son appui à la campagne de communication dans le cadre de la votation du 18 mai 2014 en faveur du contre-projet du Grand Conseil à l'initiative sur l'avenir des crêtes ainsi qu'au service de la géomatique et du registre foncier dans le cadre du regroupement du registre foncier sur un seul site.

En 2014, le canton de Neuchâtel a rejoint le Cercle Indicateurs, un programme d'évaluation de l'état du développement durable et de son évolution au cours du temps.

Service de l'aménagement du territoire

L'année sous revue a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} mai 2014 de la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Depuis cette date, la superficie dédiée à l'urbanisation du canton ne peut augmenter et ce jusqu'à l'approbation par le Conseil fédéral de l'adaptation du plan directeur au nouveau dispositif législatif. Avant le 1^{er} mai, une série de dossiers ont été traités avec célérité afin de faire usage de la souplesse offerte par l'ancien régime. Après le 1^{er} mai, le service de l'aménagement du territoire s'est attelé à la mise en place du processus permettant l'adaptation du plan directeur en déterminant, de concert avec la Confédération, la croissance démographique du canton et ses conséquences en matière de réserves de zones à bâtir. Un découpage en quatre régions a été proposé et discuté en commission avant que les communes ne soient invitées à débiter les travaux visant à l'établissement des plans directeurs régionaux. Le nouveau dispositif fédéral impose de réfléchir le dimensionnement et la localisation des zones à bâtir au-delà des frontières communales.

Le 18 mai 2014, le peuple du canton de Neuchâtel a tranché clairement en faveur de la planification énergétique éolienne en adaptant le décret de 1966. Pour l'heure, un recours contestant un point technique est pendant devant le Tribunal fédéral. En aval d'une décision de la Haute Cour qui soutiendrait le dispositif proposé, l'établissement des plans d'affectation cantonaux pourrait débiter dans les cinq sites retenus.

2014 est également l'année qui a vu aboutir le projet d'assainissement du traitement des permis de construire débuté en 2010. Au 1^{er} décembre 2014, la loi sur les constructions a été promulguée et son règlement d'application décidé par le Conseil d'Etat. Dès cette date, l'application informatique SATAC_2, permettant à terme la dématérialisation de la prestation, est entrée en production sur le territoire de cinq communes. La solution informatique sera progressivement élargie aux autres communes du canton.

Service des transports

Les indemnités versées en 2014 ont été d'une proportion équivalente par rapport à l'année 2013.

Le Régio-Express de substitution au TGV a eu un bon succès, assurant une fonction de rabattement à Frasne. Le train matinal Pontarlier-Fleurier, pour les travailleurs frontaliers, n'a pas eu de succès. La desserte ferroviaire a été remplacée fin 2014 par un bus.

La taskforce transfrontalière a trouvé in extremis une solution pour pérenniser la circulation du TER en provenance de Morteau jusqu'à La Chaux-de-Fonds fin 2014. La prochaine échéance s'annonce déjà pour 2017.

Le 9 février 2014, le peuple suisse a accepté le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Fin novembre 2014, le canton a déposé ses besoins en offre ferroviaire pour l'horizon 2030. La ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds a été sélectionnée dans les projets prioritaires en Romandie. Le financement des mesures ferroviaires sera, dès 2016, assuré par le nouveau fonds FIF.

Le 17 janvier 2014, une déclaration d'intention pour la mise en œuvre de l'horaire 2016, permettant de réparer les correspondances en gare de Neuchâtel induites par les travaux de la gare de Lausanne, a été signée. Des études ainsi que des essais de freinage et de stabilité ont été menés pendant l'année 2014. Les discussions avec les CFF se poursuivront en 2015.

Service des ponts et chaussées

Le service s'attache à déterminer et planifier au

plus juste les diverses sollicitations de moyens lui permettant d'assumer les missions qui lui incombent. Ainsi, l'entretien, l'aménagement et l'assainissement des routes, des ouvrages d'art et des cours d'eau nécessiteront, ces prochaines années, des moyens financiers importants pour lesquels des crédits devront être demandés.

Par ailleurs, les projets et chantiers à venir les plus importants sont:

- N5, tunnel de Serrières: les travaux de réaménagements extérieurs et de remise en état de toutes les zones modifiées au cours du chantier s'étendront encore jusqu'en 2016 et demanderont une coordination soutenue pour une intégration réussie des différentes infrastructures de transport.
- H20, contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds: le projet de contournement du Locle doit encore être consolidé puis finalisé pour pouvoir être remis à la Confédération dès le transfert de cet axe dans le réseau des routes nationales.
- Le contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale H18, dont un panel de variantes a été étudié. La variante finalement retenue doit maintenant être développée dans le détail et son coût de réalisation chiffré.
- Les projets et travaux en lien avec les conventions-programmes liant le canton à la Confédération en matière d'assainissement du bruit routier, protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau et de revitalisation des cours d'eau. La troisième génération de ces trois conventions doit être établie en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement.
- Les douze projets, répartis dans l'entier du canton, qui composent le prochain crédit-cadre à solliciter et qui consistent en diverses améliorations locales des aménagements routiers, visant avant tout à sécuriser tous les types d'utilisateurs.
- La poursuite de l'entretien structurel des routes cantonales, dont l'état général continue de se dégrader.

Deux inaugurations ont eu lieu au cours de l'année 2014, l'une en mars pour l'ouverture du tunnel de Serrières, l'autre en septembre pour la mise en exploitation du tunnel du Bois-des-Rutelins, au-dessus de St-Sulpice. Compte-tenu de l'historique de ces deux dossiers, l'achèvement de ces ouvrages peut être considéré comme des succès remportés de haute lutte.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2014 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs externes et internes.

Objectifs externes

- Ouvrir au trafic les tunnels autoroutiers de Serrières pour permettre la réalisation des aménagements extérieurs entre les deux portails du tunnel autoroutier. Objectif atteint, l'inauguration officielle a eu lieu le 10 mars 2014 en présence de Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et de quelque 400 invités dont les autorités politiques cantonales et communales.
- Avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. Cet objectif est en voie d'être atteint.
- Achever les travaux du tunnel du Bois-des-Rutelins (St-Sulpice) de manière que l'ouvrage puisse être mis en service au cours de l'année 2014. L'objectif a été atteint et le tunnel a été ouvert au trafic le 16 septembre 2014.
- Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux sont menés de concert avec des travaux menés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint.

Objectifs internes

- Poursuivre l'introduction du nouveau système de gestion des données routières MIS-TRA développé par l'Office fédéral des routes (OFROU). Cet objectif a été atteint dans la mesure de l'avancement des développements informatiques pilotés par la Confédération.
- Elaborer un rapport d'état complet de la route principale H20 pour en déterminer les besoins d'assainissement urgents compte tenu de l'horizon incertain de son transfert à la Confédération. Cette route restant propriété du canton, la responsabilité et la charge d'entretien du propriétaire continuent de lui incomber. Objectif atteint, le rapport ayant été soumis au Conseil d'Etat à fin 2014.
- Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Le poste de responsable qualité ayant pu être repourvu, cet objectif est en cours de réalisation.

- Achever la révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Suite à la mise en préconsultation du projet, au printemps 2013, auprès des communes et des services de l'Etat intéressés, les retours obtenus ont été traités et le règlement d'exécution de la loi est en cours de rédaction.
- Obtenir un cadastre du bruit routier permettant de fonder les réflexions en cours et à venir relatives à la révision des plans d'aménagement communaux et à l'assainissement du bruit routier. L'établissement du cadastre du bruit est achevé. Objectif atteint.

Les besoins en assainissement et en adaptation du réseau des routes cantonales et de ses ouvrages aux exigences de notre époque génèrent un travail important que le service doit assurer. A ce titre, le cas de la H2O est symptomatique. Une route utilisée intensivement nécessite des opérations d'entretien et d'adaptation périodiques. Le fait qu'elle n'ait pas encore pu être transférée à la Confédération oblige le canton à assumer ses devoirs de propriétaire, ce qui constituera un défi important pour les deux prochaines années.

La préparation des changements relatifs à la gestion financière au sein de l'Etat, par l'entrée en vigueur prochaine du MCH2 conduit à mener des réflexions approfondies quant aux besoins et aux moyens à mettre en œuvre, et surtout aux incidences globales que ces nouveautés pourront induire pour tous les aspects touchant à la gestion du patrimoine.

Dans un environnement en perpétuelle évolution, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique qu'aux aspects financiers, constituent les sujets prépondérants nécessitant une anticipation et un suivi de tous les instants.

Service de l'énergie et de l'environnement

En 2014, l'énergie et l'environnement sont restés au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias.

Au plan législatif, le SENE a dû se prononcer sur de nombreuses consultations relatives à des révisions de textes légaux fédéraux.

Au niveau des subventions, le SENE a traité plus de 700 dossiers (demandes et avis d'achèvement confondus) pour le Programme Bâtiments des cantons et de la Confédération pour l'assainissement énergétique des bâtiments. Le fonds cantonal de l'énergie a été moins fortement sollicité qu'en 2013 pour un montant global de 700.000 francs. Il en a été de même pour le fonds des eaux, où une trentaine de projets ont été subventionnés pour un montant total de quelque 3.600.000 francs.

Dans le domaine environnemental, de nombreux dossiers restent d'actualité. La qualité des eaux du Doubs et la gestion des débits de ce dernier sont toujours une priorité. En matière de gestion des déchets urbains, l'introduction de la taxe au sac ou au poids en 2012 a conduit à une forte amélioration du tri. Il est réjouissant de constater qu'en 2014 les taux de matières et de quantités de déchets triés et valorisés dans le canton sont restés stables, toujours dans la moyenne suisse. Les mesures de la qualité de l'air en général, les contrôles réguliers en ce qui concerne les rejets de toutes natures des entreprises ou le contrôle de la gestion des déchets monopolisent passablement de ressources. Il en va de même pour les dossiers relatifs aux grands projets de construction (permis de construire, études d'impacts, etc.) et ceux relatifs à la gestion du territoire.

Dans ce contexte, on doit mentionner les difficultés à mener à bien les tâches en relation avec les sites pollués du fait des moyens en ressources humaines restés insuffisants toute l'année. C'est la raison pour laquelle seuls 50% de la tranche du crédit annuel d'investissement pour l'étude et l'assainissement des sites pollués à mener sous la responsabilité du canton ont pu être utilisés.

Enfin, la problématique du traitement des micro-polluants a fait l'objet d'analyses sur un large spectre afin d'être prêts à répondre aux nouvelles exigences au plan fédéral, à présent en phase de consultation.

Service de la faune, des forêts et de la nature

Les objectifs 2014 ont globalement été atteints avec comme points forts la finalisation de l'inventaire de la desserte forestière, la mise en œuvre des volets «faune, forêts et nature» de la PA 14-17 en collaboration avec le SAGR ainsi que la poursuite et la réalisation de plans d'affectations cantonales liés aux objets que l'Etat entend protéger. Sur le plan de la gestion interne, l'année a été marquée par la mise en place du système «Qualité NE» en vue du passage du SFFN à une gestion de prestations par mandat dès 2015.

Plusieurs changements importants ont entraîné des économies substantielles par rapport au budget adopté. Sur le plan des dépenses, un délai d'embauche et une réduction de la part cantonale aux subventions à la promotion de la biodiversité liées à la PA 14-17, en particulier, ont permis de limiter les besoins. Sur le plan des recettes, les ventes de bois, qui ont abouti à un meilleur résultat que ce qui était prévu au vu de l'évolution du marché, et une convention d'entretien passée avec l'OFROU pour la gestion des surfaces de compensation écologique des routes nationales ont entraîné des recettes dépassant les prévisions.

Sur le plan des investissements, le SFFN a participé à la construction du centre forestier de la Montagne de Boudry et a bénéficié d'un crédit permettant de rénover la pisciculture de Colombier. Sur le terrain, chasse et pêche se poursuivent de manière stable. Les dégâts aux cultures occasionnés par les sangliers ont été importants mais sans conduire à un dépassement du montant budgété pour le versement des indemnités. Les travaux courants de gestion forestière ainsi que de promotion de la biodiversité en zones rurales et protégées (prairies et pâturages secs, surfaces de promotion de la biodiversité, revitalisation des tourbières) se sont déroulés de manière très satisfaisante.

Les priorités du service pour l'année 2015, toutes inscrites dans le mandat de prestations signé pour la première fois entre le Département du développement territorial et de l'environnement et le service dans le cadre de «Qualité NE», porteront en particulier sur les domaines suivants:

- Concept de régulation de la population et de prévention des dégâts de sangliers.
- Clôture de la phase RPT 12-15 et planification de la prochaine phase RPT 16-19.
- Développement d'une aide à l'exécution pour la gestion des pâturages boisés.
- Finalisation de la planification de la gestion intégrée de la zone du Creux du Van «Soliat-Baronne-Grand Vy».
- Inventaire et analyse des loisirs et sports individuels en nature.

Service de l'agriculture

L'année 2014 a été marquée principalement par l'application de la nouvelle politique agricole PA 2014-2017, en matière de paiements directs. Les nouveaux programmes volontaires, qui découlent de la politique agricole fédérale PA 14-17, ont impliqué d'importants travaux préparatoires, en particulier ceux consacrés aux paysages. La loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr) a été adaptée afin de permettre la participation cantonale aux nouvelles contributions paysagères voulues par la Confédération. Deux projets pilotes ont été mis au point à La Brévine et au Val-de-Ruz et deux autres sont en cours pour La Chaux-de-Fonds et le Val-de-Travers. De plus, 3 nouveaux réseaux écologiques ont été introduits (Brévine Est, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers).

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 75,9 millions de francs en 2014, soit une différence d'environ 1,2 million.

Une demande de crédit de 2,6 millions de francs a été acceptée par le Grand Conseil en novembre 2014 et prévoit des assainissements conséquents des fromageries de La Brévine, Bémont et La Sagne.

Le rapport de synthèse «Evologia/Analyse et perspectives» et les propositions quant à l'avenir de ce site ont été validés par le Conseil d'Etat en juin 2014.

Les bâtiments des fermes des Eplatures-Jaunes 112 et 115, propriété de l'Etat de Neuchâtel, ont été vendus aux fermiers pour un montant total de 945.420 francs, avec un droit de superficie assorti d'un bail de 50 ans pour les terres.

L'office des vins et des produits du terroir a été détaché administrativement du SAGR pour reprendre toute son autonomie d'action au sein de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture dès le 1^{er} janvier 2015. Le fonds viticole, qui sert à la promotion des vins et produits du terroir, devient le fonds agricole et viticole et sera alimenté, en plus des contributions viticoles et d'encavage, d'une contribution agricole dès le 1^{er} janvier 2015.

La gestion du service de l'agriculture par enveloppe et mandats de prestations (GEM-light) dès 2014 permet une plus grande souplesse et une efficacité accrue.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Service pilote géré par enveloppe budgétaire et mandat de prestations, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a respecté les enveloppes qui lui ont été attribuées au niveau des charges de personnel et des biens, services et marchandises. Diverses mesures d'économies ont abouti. Le programme de prévention des morsures de chiens a notamment été redimensionné de plus de moitié, générant des économies annuelles de l'ordre de 90.000 francs; d'autre part, les laboratoires vétérinaires officiels de Suisse romande travaillent désormais en réseau. Un centre de gestion et de logistique des épizooties a été installé dans un bâtiment inutilisé du centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin.

Forte activité législative déployée par le service: les lois sur la police du commerce et sur les établissements publics ont été approuvées par le Grand Conseil puis le règlement d'exécution ainsi que celui relatif aux heures d'ouverture des commerces, ont été élaborés et adoptés par le Conseil d'Etat; le projet de loi sur les chiens a été rejeté par le Grand Conseil.

Le SCAV a analysé 1476 denrées alimentaires et

objets usuels, dont 27% n'étaient pas conformes au droit. Sur 902 inspections d'entreprises de denrées alimentaires, 16% ont révélé des infractions. Dans la moitié des cas, les infractions ont été sanctionnées d'une amende. Le service a élargi les causes d'une intoxication groupée (des fromages à pâte molle) et mené des investigations portant sur 5 tonnes d'épices contaminées, stockées au port de Rotterdam par une entreprise du canton.

La moitié des piscines publiques ne respectent pas les normes de qualité chimique de l'eau. Des assainissements doivent être entrepris. Cinq installations de douches ont dû être assainies en raison de la présence de légionnelles. Les eaux des plages sont restées propices à la baignade.

Le taux de rotation des patentes d'établissements publics reste élevé (15%). Dans un quart des 81 commerces contrôlés, des infractions à l'ordonnance sur l'indication des prix ont été constatées. Le SCAV a procédé au contrôle mensuel du casino, sur mandat de la Commission fédérale des maisons de jeu.

Service de la géomatique et du registre foncier

Le 17 décembre 2013, le DDTE, en tant que mandant, et le service de la géomatique et du registre foncier, en tant que mandataire, ont conclu un contrat de prestations couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014; le SGRF est ainsi géré par enveloppe budgétaire et mandat de prestations GEM-light.

Dans le domaine du SITN, le géoportail intranet comportant plus de 30 applications thématiques a été migré sur une nouvelle technologie plus moderne, efficace et performante (Geomapfish). Le SITN a finalisé le développement d'applications thématiques importantes: lien géoportail SATAC 2 (permis de construire), SelvansGeo (cartographie des données de gestion forestière), Altlast4Web (gestion des données du cadastre des sites pollués). Le projet de numérisation des plans d'archives du registre foncier et du cadastre a avancé de manière significative: finalisation de la 1^{re} étape de numérisation des 40.000 plans. Le projet de publication des données du cadastre souterrain (selon LCGéo) a avancé de manière significative avec la signature de conventions avec les principaux gestionnaires de réseaux et la publication des premières données.

Dans le domaine de la mensuration officielle, l'accord de prestations 2014 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 380.000 francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre. La disponibilité de données numériques de la mensuration officielle

a pu être significativement améliorée par la livraison de 1800 ha du territoire neuchâtelois.

L'effort important réalisé en 2013 par le SGRF en vue de l'introduction du nouveau cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF) a permis sa mise en production le 24 janvier 2014 conformément au contrat de prestation signé avec la Confédération; notre canton aura ainsi parfaitement joué son rôle de canton pilote et a ainsi reçu une subvention supplémentaire de 180.000 francs.

Malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

Dans le domaine du registre foncier, la conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des offices du registre foncier ont entraîné pour la sixième année consécutive des recettes qui ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier.

7. Département de l'économie et de l'action sociale

Introduction

Suite à la publication du programme de législation 2014-2017 en avril 2014, le département a élaboré les lignes directrices de sa politique pour les années à venir.

Deux objectifs stratégiques majeurs sont pilotés par le département:

- favoriser le développement économique;
- renforcer la cohésion sociale et l'intégration professionnelle.

De plus, le département est impliqué dans la réalisation d'un troisième objectif majeur piloté par le DFS, consistant à améliorer le pilotage de l'Etat.

Toutes les entités qui composent le département contribuent directement à la concrétisation d'un ou plusieurs de ces objectifs majeurs, derrière lesquels de multiples chantiers ont été ouverts. La nouvelle structure associant action sociale et économie se révèle particulièrement pertinente à la lumière des ambitions affichées par le Conseil d'Etat.

En matière de **développement économique**, 2014 a été faste. La concrétisation du pôle d'innovation neuchâtelois Microcity, les très nombreux événements liés à l'innovation et surtout la reconnaissance de la candidature neuchâteloise au sein du Parc suisse d'innovation SIP West ont permis de mettre en évidence l'excellence du savoir-faire cantonal dans les micro-nanotechnologies et la micro-fabrication, tout au long d'une année joliment ponctuée par les images de la mission Rosetta. Parallèlement, d'importants projets d'investissements d'entreprises installées ainsi que d'implantation d'activités nouvelles ont été concrétisés avec l'appui du département. Finalement, au plan législatif, le Grand Conseil a adopté la loi sur l'appui au développement touristique, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015, tandis que les travaux relatifs à la loi sur l'appui au développement économique ont beaucoup avancé, afin que le dossier soit porté devant le Grand Conseil en 2015.

En matière de **cohésion sociale et d'intégration professionnelle**, la priorité est donnée à la réduction des besoins d'assistance, à travers une intégration professionnelle renforcée de la population neuchâteloise. Cinq axes stratégiques concourant à cet objectif ont été posés, autour desquels s'articulent de très nombreux projets:

- La reconnaissance du travail;
- La prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle;

- La redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle;
- La maîtrise de la facture sociale;
- La lutte contre les abus.

Derrière chacun de ces axes, de nombreuses mesures ont été déployées, tantôt au titre d'expériences pilotes, tantôt dans une perspective pérenne.

En matière de reconnaissance du travail, l'adoption par le Grand Conseil de la modification de la loi sur l'emploi en vue d'introduire un salaire minimum est un signal très fort, même si la décision fait actuellement l'objet d'un recours. D'autres mesures importantes ont été prises pour améliorer la condition des travailleurs et lutter contre les effets de seuil, telles que la revalorisation générale des allocations familiales, l'augmentation des subsides d'assurance-maladie pour les personnes à faible revenu, l'extension de la CCT du commerce de détail consécutive à l'élargissement des horaires d'ouverture des magasins votée à fin 2013 ou encore l'augmentation des franchises sur le revenu pour les requérants d'asile et admis provisoires exerçant une activité professionnelle.

En matière de prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle, outre les moyens supplémentaires investis dans le case management par l'intermédiaire du DEF, le renforcement des bourses d'études s'est concrétisé sur un plein exercice et des réflexions ont été initiées pour renforcer l'action de prévention contre l'endettement. Par ailleurs, le déploiement du dispositif ACCORD qui a marqué l'année 2014 a permis de concrétiser le concept d'une porte d'entrée unique vers les prestations cantonales sous condition de ressources, dans un cadre mieux structuré et plus équitable.

En ce qui concerne la redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle, un important chantier a été ouvert dans une approche largement participative incluant l'ensemble des services concernés et les employeurs, pour repenser fondamentalement l'organisation du dispositif public d'appui aux demandeurs d'emploi. La logique privilégiée consiste à décloisonner, afin de:

- fournir un appui en fonction des besoins du bénéficiaire plutôt qu'en fonction de son statut;
- faciliter le renforcement des relations avec les employeurs et partenaires du dispositif;
- permettre à chaque service du dispositif de se focaliser sur son cœur de métier.

Parallèlement à cette démarche de réflexion qui aboutira, en 2015, à la présentation de la nouvelle stratégie dans le cadre d'un rapport au Grand Conseil, nombre d'améliorations ont été apportées au cours de l'année 2014, avec un renforcement des mesures d'insertion socioprofessionnelle, pour les bénéficiaires de l'aide sociale, la mise en œuvre du programme d'intégration cantonal (PIC) pour favoriser la bonne intégration socioprofessionnelle des migrants, l'extension dans le cadre d'une phase test des mesures proposées aux demandeurs d'emploi non indemnisés par l'assurance-chômage, la mise en œuvre d'un projet-pilote réseau CII pour la détection et le suivi de cas complexes, la création d'une offre de cours de français dans le cadre du second accueil, etc.

Du côté de la maîtrise de la facture sociale, l'année 2014 a été marquée par la décision d'harmonisation de la facture sociale entre l'Etat et les communes, s'inscrivant dans la continuité de l'introduction du dispositif ACCORD. Désormais, toutes les prestations du dispositif seront financées par l'Etat et les communes selon une clé de répartition unique, ce qui constitue une avancée majeure. Parallèlement, des mesures ont été prises dans le cadre des budgets 2014 et 2015 afin de contenir la croissance des dépenses. En 2014, les normes d'aide matérielle ont été revues à la baisse pour les jeunes bénéficiaires de moins de 35 ans sans charge de famille, de même que les suppléments pour ménages ont été réduits. Pour 2015, outre les effets attendus du salaire minimum sur la facture sociale, des mesures d'économies ont été décidées principalement dans le cadre des subsides d'assurance-maladie pour bénéficiaires de l'aide sociale, ainsi que dans l'organisation des MIP pour personnes arrivant en fin de droit. Finalement, hors du champ de la facture sociale proprement dite, des mesures ont été décidées quant à l'imputation de la fortune des bénéficiaires des PC-AI, tandis que le Grand Conseil a refusé de réduire les montants reconnus au titre de dépenses personnelles des bénéficiaires PC en EMS.

En ce qui concerne le dernier axe intitulé lutte contre les abus, un projet conjoint DEAS-DFS a été lancé pour coordonner la lutte contre les abus en matière fiscale, en matière de marché du travail et en matière de perception induite de prestations sociales. Des mesures renforcées de contrôle et de sanction se déploieront durant les prochaines années, après une phase de communication préventive.

Concernant l'objectif stratégique d'**amélioration du pilotage de l'Etat**, le DEAS est impliqué aux côtés d'autres départements dans le projet de réforme de l'Etat, notamment à travers le service de statistiques. Le département travaille en tant que pilote à l'instauration d'un véritable

«cockpit» qui fournira une vision synthétisée de nombreux indicateurs facilitant la compréhension, voire l'anticipation d'évolutions influençant l'action du département, de même que le suivi des projets stratégiques, de la consommation des ressources et des résultats obtenus.

Du côté de la **gestion opérationnelle**, l'année 2014 a été marquée par la réorganisation complète ou partielle de plusieurs entités du département. De plus, après avoir géré à fin 2013 la fermeture du centre d'accueil cantonal de Perreux, le département a accompagné l'ouverture du nouveau centre fédéral. Cependant, le retard pris par la Confédération dans le déploiement de son projet, couplé à un important afflux de requérants d'asile fuyant leurs pays en crise, a obligé le service des migrations à organiser l'ouverture en urgence de deux structures d'accueil provisoires en abri de protection civile, ce qui a demandé un engagement intense du service.

Service de l'économie

2014 a été à plus d'un titre une année marquée par l'innovation dans le canton de Neuchâtel, notamment par l'inauguration du bâtiment de Microcity qui constitue désormais un pôle d'innovation autour d'acteurs qui y sont dédiés tels que l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), le Centre suisse d'électronique et de microélectronique (CSEM), la Haute Ecole Arc (HE-Arc), l'Université de Neuchâtel (Unine) et Neode parc technologique et industriel Neuchâtel (Neode).

De surcroît, la candidature neuchâteloise a été retenue pour faire partie du futur Parc suisse d'innovation dans le cadre du hub SIP West, fondé conjointement par 5 cantons (NE, VD, VS, FR, GE) et l'EPFL. Ce projet de Parc suisse d'innovation est appelé à créer une vitrine nationale et internationale, et à renforcer la position de la Suisse sur la carte mondiale de l'innovation scientifique et technologique. Dans ce cadre, le site neuchâtelois constitue le pôle d'excellence reconnu sur les thématiques des micro-nanotechnologies et de la micro-fabrication. Cette reconnaissance constitue un succès majeur pour le canton, qui s'est très fortement impliqué dans le projet.

Concernant l'appui au développement économique, 497 visites et rencontres d'entreprises locales ou externes ont été réalisées par les collaborateurs du service de l'économie (NECO). 53 nouveaux projets économiques ont fait l'objet d'appuis conventionnés, tandis que 109 mises en relations ont été effectuées, dont 53 concernent des partenariats d'affaires et 17 de la recherche de financement. De plus, afin de renforcer les relations avec les décideurs au sein des directions générales de multinationales présentes sur territoire neuchâtelois, deux voyages aux Etats-Unis ont été organisés.

Sur le plan des projets majeurs ayant fait l'objet de communications publiques, on relèvera la concrétisation de l'investissement d'une nouvelle manufacture dans le domaine du luxe qui devrait employer plus de 300 personnes à terme, la décision d'une entreprise biopharma déjà installée de créer un nouveau site de production dans le canton avec plus de 100 nouvelles places de travail à la clé ou encore le lancement dans le canton d'une production pilote de panneaux solaires ultraperformant par un grand groupe international.

Au niveau de l'office de promotion économique (OPEN), le résultat global des actions entreprises en 2014 est le meilleur depuis le redéploiement des activités exogènes en 2009. Avec 23 implantations en 2014, l'objectif quantitatif annuel (12) a été largement dépassé. Qualitativement, les projets implantés s'inscrivent pleinement dans la stratégie cantonale de développement et contribuent au renforcement des chaînes de valeur existantes. Un projet s'inscrit toutefois en décalage et constitue une opportunité saisie par le canton hors de ses domaines d'action stratégiques, avec l'arrivée à Neuchâtel du siège administratif de l'European Professional Club Rugby (EPCR), organisateur des Coupes d'Europe de Rugby.

Le dynamisme réjouissant de l'économie cantonale s'est également traduite du côté de l'office du registre du commerce (OCRC). Ce dernier a connu, en 2014, un nombre élevé de nouvelles inscriptions, notamment de personnes morales, se plaçant 2^e suisse au niveau du taux de croissance. La barre des 10.000 entités actives inscrites dans le canton a été dépassée en novembre.

Concernant le programme de la Loi fédérale sur la politique régionale (LPR), 6 projets ont fait l'objet d'une décision d'aide pour le volet cantonal, dont 4 sous forme d'aides à fonds perdu et 2 sous la forme de prêts.

Certains projets ont notamment concerné la mise à disposition de capacités immobilières et foncières dédiées au développement économique. La LPR a ainsi été mise à profit pour améliorer les conditions-cadres offertes par le canton, aux côtés d'autres mesures telles que la concrétisation d'une offre complémentaire pour un cursus bilingue en école privée jusqu'à la fin du cycle 3. D'autres projets LPR se sont inscrits dans le volet de développement de l'offre touristique, constituant un appui au renforcement d'un secteur qui a fait l'objet de beaucoup d'attention en 2014. Ainsi, une nouvelle base légale d'appui au développement touristique a été adoptée par le Grand Conseil et est entrée en vigueur en 2015. De plus, une étude conjointe Etat-BCN-CNCI portant sur le secteur touristique et son potentiel de développement a été publiée. Et finalement, de

gros efforts ont été déployés par le NECO pour obtenir l'extension par la Confédération du périmètre éligible aux soutiens de la Société Suisse de Crédit Hôtelier (SSCH) sur l'entier du territoire neuchâtelois, engagement qui trouvera sa concrétisation durant le premier semestre 2015.

Service de l'emploi

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,3% en 2014, contre 5,2% en 2013. Le contraste entre l'évolution du chômage et celle de l'emploi, au niveau neuchâtelois, continue d'interpeller. En effet, selon les dernières statistiques disponibles (3^e trimestre 2014), le canton enregistre une hausse d'environ 2150 emplois en variation annuelle, accentuant encore le paradoxe neuchâtelois.

Le projet de redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle, qui vise à surmonter ce paradoxe, est piloté directement par le secrétariat général du DEAS. Toutefois, dans la mesure où le projet renforce le rôle du service de l'emploi en tant que pôle de compétences dédié à l'intégration professionnelle, le projet a logiquement impliqué le service de l'emploi de manière intense.

Dans cette perspective et conformément à la stratégie annoncée en 2012, le service de l'emploi (SEMP) a poursuivi sa réforme durant toute l'année 2014.

Au sein de l'office régional de placement (ORPN), les travaux se sont poursuivis dans le groupe de travail Profiling et des chefs de groupes ont été désignés. D'importantes réformes ont été initiées sur le plan des mesures d'intégration professionnelle (MIP) et l'entrée en vigueur du nouveau processus ACCORD a fortement impacté le travail réalisé à l'office des emplois temporaires (OFET).

L'année 2014 aura aussi été celle de la refonte des cours de technique de recherche d'emploi, ainsi que celle de la finalisation du projet d'optimisation des programmes spécifiques d'emploi temporaire. La consolidation de la notoriété de ProEntreprises s'est poursuivie au travers d'une campagne radio et de la mise sur pied de deux «5 à 7», l'un pour les secteurs de la vente, l'autre pour les agences de placement et de location de services.

Sur le plan de la lutte contre les abus, un projet a été initié afin d'apporter une réponse appropriée aux attentes du Conseil d'Etat fixées dans son programme de législature 2014-2017. Le volume des dossiers ouverts et traités durant l'année a également augmenté, ainsi que le montant de la masse salariale non déclarée aux assurances sociales obligatoires, le nombre de sanctions

prononcées ainsi que le montant des amendes. Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années.

Le service de l'emploi poursuit donc sa mue en s'adaptant aux évolutions du contexte cantonal en matière de réinsertion professionnelle, ceci afin de renforcer son efficacité et la qualité de ses prestations, dans le but d'aider les nombreux demandeurs d'emploi neuchâtelois à se réinsérer rapidement et durablement.

L'année 2015 verra notamment se concrétiser le nouveau dispositif de prise en charge optimisée et différenciée des demandeurs d'emploi grâce à la mise en place du centre de compétences «Profiling» qui permettra l'activation rapide d'un processus ciblé sur le profil des demandeurs d'emploi.

Service des migrations

L'année sous revue a été marquée par un afflux significatif de requérants d'asile en Suisse qui a conduit à l'ouverture, dans le canton, de deux nouvelles structures provisoires d'accueil en abri de protection civile, l'une à La Tène au mois de juillet et l'autre aux Hauts-Geneveys au mois d'octobre. Tout au long de l'année, l'organisation du premier et du second accueil ont constitué un véritable défi pour le personnel du service, qui a fait tout son possible pour offrir aux requérants un accueil digne de ce nom malgré des conditions opérationnelles difficiles.

Du côté des centres d'accueil fédéraux présents dans le canton, le cantonnement militaire des Pradières, utilisé aux fins d'hébergement de requérants d'asile sous la responsabilité de la Confédération, a été fermé au mois d'avril. Parallèlement, un contrat de bail a été signé avec la Confédération pour l'exploitation d'un centre fédéral sur le site de Perreux avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour 2015, les perspectives dépendront de l'évolution de la situation de l'asile, ainsi que de l'avancement des travaux dans le cadre du projet fédéral de restructuration du domaine de l'asile. L'acceptation, le 9 février 2014, de l'initiative populaire fédérale «Contre l'immigration de masse» et sa mise en œuvre risquent également d'impacter fortement les activités du service à l'avenir.

Service de la cohésion multiculturelle

Pour le service chargé de l'intégration des personnes migrantes et de la prévention des discriminations, 2014 a été principalement l'année de la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (2014-2017) dont les objectifs s'étendent sur quatre ans et concernent huit domaines d'en-

couragement (primo-information, conseil, protection contre la discrimination, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat communautaire et intégration sociale). La gestion des forfaits d'intégration (concernant l'intégration socio-professionnelle de certaines personnes réfugiées et/ou admises à titre provisoire) est transversale aux autres domaines.

Les objectifs suivants ont été privilégiés:

- Renforcer l'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s, notamment par des entretiens individualisés;
- Optimiser le parcours de l'apprentissage linguistique et de son articulation avec l'insertion professionnelle;
- Assurer une meilleure coordination des offres d'encouragement préscolaire ainsi qu'un renforcement du suivi à domicile et des mesures qui favorisent l'égalité des chances;
- Renforcer les collaborations interinstitutionnelles dans le domaine de l'emploi.

Dans sa mission qui vise à favoriser l'intégration des migrant-e-s à prévenir les discriminations, le service a aussi rempli ses tâches et mandats usuels, notamment l'établissement de rapports de naturalisation, les consultations et informations sociales y compris matière de discrimination, la gestion du centre d'interprétariat et la coordination et le suivi des projets. Il a aussi assuré le secrétariat de la commission pour l'intégration et la cohésion multiculturelle.

Finalement, à la suite des recommandations de l'audit du service mandaté par le Conseil d'Etat en 2012, certaines mesures, dont une nouvelle organisation de sa structure hiérarchique, ont été mises en place. Les prestations effectuées par le COSM ont été réparties dans trois différents secteurs («Accueil, conseil et information»; «Encouragement de l'intégration»; «Naturalisations»), avec une équipe de direction qui assure la transversalité des thématiques.

Service de l'action sociale

C'est à une véritable révolution organisationnelle que les usagers ont été confrontés en 2014 sur le plan de l'accès aux prestations sous condition de ressources. Au 6 janvier, huit guichets sociaux régionaux (GSR) sont entrés en phase opérationnelle sur l'ensemble du territoire cantonal concrétisant ainsi le projet ACCORD d'harmonisation et de coordination des prestations sociales. Créés par les communes en partenariat avec le service de l'action sociale, les GSR constituent désormais les nouveaux points d'accès au domaine social dans les régions, dans un ambitieux mouvement

de décentralisation devant mener vers davantage de proximité avec l'utilisateur, d'efficacité opérationnelle et d'équité.

Sur le plan de l'aide sociale, le bouclage final 2013, réalisé à la fin du 1^{er} semestre 2014, indique des dépenses d'aide matérielle en progression dans le canton de Neuchâtel, à hauteur de 101.228.385 francs (+ 9,76%). Mais les dépenses 2014 (en attente du bouclage final) se montent à 101.436.735 francs. On constate ainsi que le niveau des charges d'aide matérielle a été stabilisé en 2014. Ce résultat est à mettre notamment en lien avec la promulgation, au 1^{er} mars 2014, de nouvelles normes très restrictives (réductions des prestations destinées aux jeunes de moins de 35 ans sans charge de famille, ...).

Sur le plan du recouvrement et des avances de contributions d'entretien (pensions alimentaires), l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) a enregistré une légère progression des nouvelles demandes d'intervention en 2014. Le régime d'avances reste cependant très (trop!) modeste dans le canton de Neuchâtel en comparaison intercantonale et ne permet pas d'éviter véritablement le recours à l'aide sociale. La dépense nette à charge de l'Etat ne se monte qu'à environ 500.000 francs.

Le domaine des aides à la formation (bourses et prêts d'études) ayant vécu une modification majeure en 2013 avec la nouvelle législation cantonale visant à aider moins de boursiers mais avec davantage de moyens, les résultats sur un exercice complet (année scolaire 2013-2014) sont clairement visibles pour la 1^{re} fois en 2014. Le nombre de boursiers s'est considérablement réduit (843 en 2014 contre 1477 en 2013) mais, comme souhaité, le montant moyen des bourses octroyées a très nettement progressé, passant de 3712 francs en 2013 à 6073 francs en 2014.

Enfin, en ce qui concerne l'assurance obligatoire des soins, le canton de Neuchâtel a connu une faible progression des primes LAMal en 2014, de sorte que la prime moyenne cantonale s'est rapprochée de la moyenne suisse. L'allocation budgétaire pour la réduction individuelle des primes (subsides LAMal) a été notablement augmentée dans le canton (+ 7 millions de francs), permettant ainsi que les efforts en matière de lutte contre les effets de seuil puissent être poursuivis.

Service de statistique

Au cours de l'année 2014, le service de statistique a eu l'occasion de réaliser divers projets transversaux pour l'administration cantonale. Il a par exemple été impliqué dans le vaste projet de réforme de l'Etat. Dans ce cadre, il est prévu que le système de conduite de l'administration cantonale soit entièrement revu, notamment alimenté

par une batterie d'indicateurs statistiques synthétisés sous la forme de tableaux de bord. Les objectifs principaux de ces nouveaux outils sont la maîtrise de l'information, la compréhension et le suivi chiffré des phénomènes et, si possible, l'anticipation des changements.

Le service de statistique a en outre finalisé la publication sur Internet de plusieurs indicateurs de l'enseignement obligatoire, réalisés en étroite collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire. Ces indicateurs, à disposition du public, offrent par exemple des comparaisons temporelles des effectifs scolaires, facilitant ainsi l'observation de tendances sur plusieurs années scolaires. Parmi les autres travaux d'importance, les statistiques démographiques, financières et fiscales ont fait l'objet d'une attention particulière.

Pour quelques communes neuchâteloises, le service a introduit un système de tableaux de bord interactifs destinés à offrir un appui décisionnel aux responsables politiques et administratifs. Qu'il s'agisse d'indicateurs relatifs à la population, à l'emploi, aux bâtiments, aux logements, à la fiscalité ou par exemple aux finances, cette approche novatrice a pour but d'apporter des constats précis, chiffrés et dynamiques dans de nombreux domaines, notamment la gestion des déchets, l'organisation de l'accueil de la petite enfance, la gestion des soins à domicile, l'aménagement du territoire ou encore la planification des transports.

